LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Historique & Politique sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

SEPTEMBRE 1713.

Imprimé
Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. D. CC. XIII.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueïl Historique & Politique sur les matieres du tems.

Septembre 1713.

ARTICLE I.

Contenant le recit d'une avanture des plus extraordinaires au sujet du fils d'un Grand d'Espagne, perdu pendant longtems, & ensuite retrouvé.

I. SI l'Histoire que je vais raconter étoit une avanture qui se fût passée dans le Mogol ou dans la Chine, ou que même on la donnât sous des noms empruntez, on la regarderoit comme un de ces évenemens fabuleux & imaginaires dont les Romans sont remplis: mais la relation que j'en ai euë, est si claire & si circonstanciée, que les moins credules seront forcez d'y ajouter foi, par la seule attention qu'ils doivent faire, qu'on n'auroit pas employé les noms de tant de personnes respectables, si la verité du fait n'étoit bien averée.

Avanture des plus surprenantes.

L'Auteur principal de l'avanture extraordinaire dont il est ici question, c'est le Comte d'Alvarez Seigneur Espagnol, presentement âgé d'environ 34. ans, d'une

Histoire singuliere du Comte d'Al-

varez Grand d'Espagne.

taille avantageuse, le teint brun, l'air doux & fort affable : il étoit à Breslau en Silesie au mois de Juin dernier, d'où l'on a écrit sur son sujet les circonstances suivantes.

La Comtesse d'Alvarez sa mere mourut peu aprés l'avoir mis au monde : Le Comte son pere mourut aussi trois ans aprés, n'ayant que ce seul enfant pour heritier des grands biens de sa maison : il le laissa sous la tutelle du Comte d'Alvarez son Oncle, qui avoit peu de biens & beaucoup d'enfans.

Cet Oncle convoitant le bien de son Neveu, dont il vouloit se servir pour avancer la fortune de ses enfans, conçut le malheureux dessein de faire perir cet Orphelin: il en donna la commission à son Valet de Chambre, qui se chargea de l'exécution, au moyen de la recompense qui lui fut promise. Ce Domestique encore peu experimenté à faire les fonctions de Boucher sur un innocent Agneau, lui donna trois coups de coûteau d'une main tremblante, qui porterent entre le col & l'épaule droite, sans qu'aucun de ces coups fût mortel. Dieu voulant faire un miracle en faveur de cet enfant, ne permit pas que ce Bourreau achevât ce sacrifice dénaturé : au contraire, il lui inspira de tels remors, que ce meurtrier sans rien diminuer de la recompense qu'il attendoit de son Maître, porta secretement la victime chez un Chirurgien pour le faire penser : Cependant pour ne pas perdre l'esperance de sa recompense, il fit un paquet comme si c'eût été le corps de cet enfant, qu'il fit enterrer publiquement, & l'on débitoit chez son Oncle & ailleurs, qu'une subite convulsion l'avoit étouffé.

Lors

Lors que l'enfant fut gueri, il le donna à l'insçû de son maître, à un Marchand qui s'embarquoit pour la Turquie, avec quelque argent; (il étoit alors âgé d'environ six ans.) Il assura le Marchand que c'étoit le Bâtard d'une personne de qualité; mais que pour des raisons de famille on étoit obligé de cacher sa naissance.

Par les suites tous les enfans de l'Oncle moururent les uns aprés les autres. Le pere à son tour, tomba dangereusement malade: Il attribua toutes ses afflictions avec quelque vrai-semblance, à une juste punition du Ciel, & declara toutes ses inquietudes au même Valet de Chambre qui s'étoit chargé du meurtre de son Neveu. Ce Domestique pour lui remettre l'esprit dans une assiete plus tranquille, lui avoüa tout ce qu'il avoit fait, & lui fit esperer qu'avec beaucoup de soins, & quelque dépense, on pouvoit découvrir ce qu'étoit devenu son Neveu.

Comme il ne restoit plus que cet enfant pour le soutien de la Maison d'Alvarez, l'Oncle donna ses ordres de faire toutes les perquisitions possibles pour en faire la recherche. On aprit enfin que comme un autre Joseph, il avoit été vendu à un Turc; que celui-ci s'en étoit défait en faveur d'un Marchand Anglois, qui l'avoit mené à Londres. On dépêcha un Exprés en Angleterre, sans pouvoir y trouver *l'enfant perdu*; on aprit seulement que le Marchand aprés s'en être servi quelque tems, l'avoit mis pour recompense de ses services, chez un Chirurgien François à Londres, afin de lui aprendre cette pro-

fession : Que s'étant rendu en peu de tems trés-habile à raser, le Comte de Gallas, alors Ambassadeur de l'Empereur à Londres, le prit à son service, & l'avoit mené à Vienne; Par de nouvelles informations on aprit que ce Barbier, ayant obtenu son congé du Comte de Gallas, avoit passé à celui du Comte d'Oberstorff, chez lequel il s'étoit marié avec la femme de Chambre de la Comtesse, & avoit été s'établir en Boheme.

Pendant toutes ces enquêtes il s'écoula plusieurs années. L'Oncle du Comte errant étoit à Barcelonne lors que l'Empereur d'aujourd'hui y faisoit sa residence: le vieux Comte d'Alvarez fort attaché aux interêts de la Maison d'Autriche, prêta à ce Prince quatre cens mile florins dans ses plus pressants besoins. Lors que Sa Majesté fut prête à repasser en Allemagne, ce Comte se trouvant proche de sa fin, envoya son Confesseur chez Sa M. I. pour lui déclarer l'inhumanité qu'il avoit commise contre son Neveu; lui en fit demander pardon; & en même tems la fit supplier, que par son authorité on pût découvrir où étoit son Neveu, afin de le rétablir dans ses biens, honneurs & dignitez.

Sa M. chargea le Confesseur de dire au Comte d'Alvarez de sa part, qu'il pouvoit à cet égard s'en reposer sur ses soins: cependant Elle ordonna à ce Confesseur qu'aprés la mort du vieux Comte, qu'on assuroit être trés-prochaine, de venir la trouver en Allemagne, afin d'aider à découvrir le jeune Comte, sur les indices qu'il disoit avoir pour le reconnoître à certaines marques,

ques, quoi qu'il ne l'eût jamais vû.

Le Confesseur se rendit à Vienne l'année derniere: l'Empereur lui donna un Gentilhomme de sa Cour, pour l'accompagner en Boheme, afin d'y faire cette recherche. Enfin on trouva le jeune Comte, qui avoit quitté la Chirurgie, pour être Maître d'Hôtel chez un Seigneur de Boheme. On s'informa d'abord du Maître s'il connoissoit de longue main son Maître d'Hôtel; il répondit qu'il sçavoit seulement qu'il avoit été au Comte de Gallas & ensuite au Comte d'Oberstorff; que l'un & l'autre en avoient paru contens, & qu'il l'étoit aussi; qu'on l'avoit souvent interrogé pour sçavoir de lui d'où il étoit, qu'il avoit répondu n'en rien sçavoir lui-même, qu'étant encore enfant en Turquie, on lui avoit fait entendre qu'il étoit bâtard d'un Grand d'Espagne, & qu'on ne lui avoit appris autre chose, ni sur sa naissance, ni sur ce qui avoit donné lieu à l'éloigner de sa Patrie, supposé qu'il fût vrai qu'il fût né en Espagne.

On fit venir le Maître d'Hôtel dans la chambre de son Maître; le Confesseur l'interrogea & n'en tira pas d'autre réponse que celle qu'il avoit déja fait: l'Ecclesiastique lui demanda à voir son col & ses épaules; sur la difficulté qu'il en fit, on lui fit comprendre que c'étoit pour son avantage & par ordre de l'Empereur; alors ayant obéï, on reconnu sur son épaule droite les marques naturelles que sa nourrice & les femmes qui avoient eu soin de lui dans son enfance, avoient désigné telles qu'elles les apperçûrent lors qu'il fut né. On apperçût aussi les cicatrices des coups de coûteau que le Valet

let de chambre lui avoit donné.

Ainsi ne doutant plus que ce ne fût la personne qu'on cherchoit, on lui expliqua tout ce qu'il ignoroit de son origine, & du danger où sa vie avoit été exposée; son Maître & les autres le saluërent comme Comte d'Alvarez Grand d'Espagne; on lui déclara quelle étoit sa qualité & les biens de sa Maison: si cette nouvelle le surprit agréablement, elle chagrina fort sa femme, qui crut qu'elle alloit être abandonnée d'un mari d'une si haute naissance; le nouveau Comte la consola, en lui disant, que puis qu'elle avoit eu part à sa mauvaise fortune, il vouloit partager avec elle toute celle qu'il plairoit au Ciel de lui envoyer.

On le mena à Vienne pour remercier l'Empereur; ce Prince lui fit un accueïl des plus favorables, lui promit de le faire rétablir dans ses biens & dignitez, & en attendant lui fit esperer le remboursement des quatre cens mile florins que son Oncle lui avoit prêtez. Le Comte s'étant prosterné aux pieds de Sa Majesté Imperiale lui témoigna qu'il souhaiteroit de passer le reste de ses jours dans ses Etats, & d'y acheter quelque bien; Sa Majesté lui dit qu'il pouvoit chercher quelques Terres pour faire l'emploi de l'argent qu'Elle lui devoit. Il a parcourru quelques Provinces des Etats hereditaires, & l'on mande de Silesie qu'il étoit en marché de la Terre de RATIBOR, qui est très-considérable.

Voilà comme Dieu protegea l'innocence & recompensa la vertu de ce Seigneur exilé & abandonné de ses proches parens & de tous ses Compatriotes. Tout est si singulier

&

& si surprenant dans le recit que je viens de faire, que j'avoüe moi même que j'aurois eu de la peine à y ajoûter foi, si ces circonstances n'avoient été écrites de Silesie par un homme de probité & de merite, qui n'avance rien, dit-il, que de conforme à une verité connuë de toute la Cour Imperiale, & d'un grand nombre de la premiere Noblesse de Boheme, de Silesie & des Provinces circonvoisines.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE &c. depuis le mois dernier.

Mr. de Staremberg son départ de Catalogne avec les troupes qu'il y commandoit.

I. ENfin Mr. le Comte de Staremberg s'embarqua à Barcelonne au mois de Juillet avec les Troupes Napolitaines & Allemandes, pour repasser en Italie, excepté environ 2000. Palatins ou autres Troupes à la solde de la Republique d'Hollande, soit faute de Bâtimens, ou parce, (disent quelques avis,) que les Catalans s'étoient saisi de ceux qui devoient servir à cet embarquement. Mais le public paroit surpris de ce que le Général Staremberg n'a pas exécuté les conditions ausquelles il étoit engagé par le Traité signé à Utrecht le 14. Mars 1713. * dont la Reine s'est renduë garante.

Par ce Traité conventionnel il est porté, „ que toutes les Troupes Allemandes & „ alliées évacuëront Barcelonne, Tarragone & toute la Catalogne: & qu'à mesu-

„ re

* *Voyez Tome XVIII. de ce Journal page 306.*

„ re que cette évacuation se fera, on re-
„ mettra les lieux entre les mains des Ge-
„ néraux des troupes de France ou ses Al-
„ liez, avec les instrumens de guerre qui
„ s'y sont trouvez lors de l'occupation &
„ tous les Canons marquez aux Armes de
„ France &c. Cependant au préjudice de cette convention Mr. de Staremberg a laissé prendre possession de la Ville de Barcelonne, du Montjoüi, & de plusieurs autres Forteresses de Catalogne, aux Miquelets armez, qui persistent dans leur revolte, au lieu de remettre les Villes & Forteresses aux Commissaires Genéraux des deux Couronnes. Les Cavaliers & Dragons Allemands ont vendu leurs Chevaux aux Rebelles, & même partie de leurs armes. On ne peut pas dire si ces contraventions ont été faites par ordre de la Cour Imperiale, ou contre le gré de Mr. de Staremberg; mais on est persuadé qu'il n'a tenu qu'à lui de livrer aux Espagnols les lieux qu'il évacuoit. D'ailleurs il est bien difficile de croire que ces peuples, quelqu'indociles qu'ils soient, eussent osé prendre le parti qu'ils viennent d'embrasser, au risque d'être severement châtiez, s'ils n'étoient flattez sous main, d'être secourus par quelque Puissance.

Mr. de Staremberg n'a pas exécuté ce Traité de bonne foi.

II. Quoi qu'il en soit, peu avant le départ de Mr. de Staremberg, il se forma à Barcelonne une Assemblée sous le nom de *Députation de Catalogne*, dans laquelle à la pluralité des voix, les Catalans eurent l'impudence de déclarer la guerre à l'Espagne, à la France, & de la faire publier au son des Trompettes & des Tambours: ensuite ils nommerent les Chefs qui doivent commander

Les Rebelles de Catalogne déclarent la guerre à l'Espagne & à la France.

mander l'Armée des Revoltez, parmi lesquels on nomme Nébot, ses deux freres, Vilaruel, Subias & Carlos Py; on a reconnu à ces Commandans deux qualitez qui les rendent recommandables parmi leurs Compatriotes; la premiere, c'est qu'ayant déja faussé le serment de fidelité qu'ils avoient juré au Roi d'Espagne, & l'ayant trahi en plusieurs occasions, on comptoit beaucoup sur leur persevrance dans la revolte. La seconde, qui s'étans déja enrichis par les pillages qu'ils ont fait depuis quelques années, les Revoltez se flattoient qu'ils pourront faire la même chose, sous la conduite & l'autorité des Chefs d'un tel caractere.

Quels sont leurs Commandans.

III. Ce qui a beaucoup contribué à prendre cette hardie resolution, c'est une Harangue que Mr. Sala Evêque de Barcelonne, peu de jours aprés avoir reçû le Bonnet de Cardinal, (que le Pape lui a envoyé par l'Abbé Gaspariny,) fit dans une Assemblée des trois Etats, qu'il avoit convoqué dans le Palais Episcopal, dans laquelle aprés avoir exalté tout ce que les Catalans avoient fait en faveur de la Maison d'Autriche, il leur déclara, que ce n'étoit qu'à regret que " l'Empereur les avoit abandonnez, pour " aller recevoir la Couronne Imperiale; " mais que dés que Sa Majesté auroit af- " fermi son Trône en Allemagne, reprit " les Villes & Provinces perduës depuis la " mort du Grand Charles-Quint, les Cata- " lans devoient être assûrez, que Sa Sacrée " Majesté Imperiale employeroit toutes ses " forces à procurer à ses zélez Sujets de Ca- " talogne une entiere liberté; qu'Elle les " authoriseroit même, & les appuyeroit à " se

Harangue de l'Evêque de Barcelonne pour animer les Catalans à la revolte.

„ se former en Republique Souveraine &
„ indépendante &c.

Voilà ses heureuses esperances que donna aux Catalans le nouveau Cardinal Sala, digne Successeur du Cardinal Grimani, qui tout habile homme qu'il étoit à persuader des peuples dans pareil cas, n'assaisonna jamais si bien les promesses qu'il fit aux Napolitains, lesquels sont aujourd'hui peu satisfaits de leur sort. Plusieurs Ecclesiastiques & la plus grande partie de la Noblesse representerent la misere dans laquelle la Principauté de Catalogne avoit été reduite, & l'accablement qui la menaçoit, ils soutinrent que puisque l'Empereur & ses Alliez les avoient abandonez, on devoit avoir recours à la clemence du Roi Philippe V. & accepter l'Amnistie génerale qu'il avoit offerte: que ce Prince n'ayant plus aucun démêlé avec le Portugal, ni de guerre à soutenir en Italie & en Flandres, toutes les forces d'Espagne fondroient sur la Catalogne, pendant qu'une Armée Françoise tant par mer que par terre, priveroit la Principauté de tout secours étranger: mais quelque sage & bien fondé que fût cet avis, l'Evêque le rejetta; ce Prelat fut fort aplaudi par la populace, qui l'accompagna sur le bord de la Mer, lors qu'il alla s'embarquer pour passer en Italie; en quittant ses Diocezains, il leur promit qu'il ne quittoit Barcelonne, que pour aller ailleurs travailler pour leurs interêts.

La Ville de Taragone occupée par les Espagnols.

IV. La premiere expedition des Revoltez fut de marcher sous le Commandement de Nêbot, pour s'aller saisir de la Ville de Taragone, au moment qu'ils furent avertis que

Mr.

Mr. de Staremberg en avoit retiré les troupes Allemandes, sans avertir, ni donner le tems aux Espagnols de s'en aprocher pour en prendre possession: mais les Habitans fermerent les portes, refuserent l'entrée à Nêbot, & en avertirent les Espagnols qui venoient par Cervera & Tortose, lesquels entrerent à Taragone le 13 Juillet, aux acclamations du peuple qui crioient *vive Philippe V.*

V. La levée du Bouclier des Catalans, a jetté Barcelonne & les environs dans une confusion inexprimable; on y commet tous les jours des meurtres & d'assasinats: les plus riches sont au gré des Rebelles, les plus criminels; ceux qui sont rencontrez se sauvant de cette Babilonne, sont poignardez & massacrez: on n'épargne pas même les Ecclesiastiques qui refusent de donner l'argenterie de leurs Eglises: on ne veut leur laisser que les Ciboires & les Calices. Ces enragez disent que la guerre qu'ils entreprenent, est pour soutenir *la cause de Dieu, la Religion & l'interêt de leur patrie.* Enfin les meurtres, les sacrileges & les autres desolations, qu'on commet dans cette grande & ancienne Ville, sont les fruits de la predication du Celebre Cardinal Sala, & de l'inexécution du Traité conventionel que je viens de citer.

Meurtres, sacrileges & confusion de Barcelonne, & qui en est la cause.

VI. Nonobstant les difficultez de sortir de Barcelonne, dans laquelle il y avoit 3000. hommes en armes, il s'est sauvé plus de 200. familles, qui se sont refugiées à Gironne: il y en a un beaucoup plus grand nombre qui n'attendent que le moment favorable pour en faire de même, avant l'aproche de l'Armée, afin d'éviter d'être envelopez dans le châ-

Plusieurs Barcelonois se refugient à Gironne.

châtiment général qu'ils croyent inévitable, pour des gens sans foy & sans honneur.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. JE vais joindre ici une piéce qui quoi qu'un peu de vieille datte, n'en est pas moins estimable; Pour en convaincre mes Lecteurs, il suffit de leur dire, que c'est la Harangue faite au Roi le 17. Juin dernier par Mr. le Cardinal de Polignac, étant à la tête de l'Illustre & sçavante Académie Françoise.

Harangue faite au Roi par Mr. le Cardinal de Polignac au nom de l'Academie Françoise.

SIRE.

L'Academie Françoise ne parut jamais avec autant de joye, aux pieds de V. M. qu'elle y vient en ce jour, conduite par son zele ordinaire, & par l'interêt singulier qu'elle prend à la paix. Les Muses dans tous les tems ont aimé le repos & la tranquillité: Si quelques fois elles chantent les combats, pour célebrer la vertu des Heros; bientôt aprés elles déplorent le tumulte des armes, qui font languir les beaux Arts: Mais quand la Paix revient sur la terre avec tout l'éclat & tous les avantages de la victoire; c'est alors qu'elles sont au comble de leurs desirs.

Qui l'auroit crû, SIRE, qu'aprés neuf ans de malheurs, où jusqu'à la nature, tout sembloit avoir conjuré vôtre perte, vous dussiez en sortir plus glorieux; établir dans vos Etats le calme qu'on leur avoit si longtems refusé;

refusé; conserver vos plus belles conquêtes; afermir des Couronnes sur la tête de vos enfans; en donner même à vos Alliez; effet du courage & de la prudence dont l'antiquité ne vous avoit point donné d'exemple.

Il nous l'avoit bien promis, le Dieu de justice & de misericorde, *qu'il abaisseroit le superbe, & qu'il éleveroit l'humble de cœur.* Nous l'avons vû tout d'un coup faire succeder le jour le plus brillant à la nuit la plus ténebreuse; changer les cœurs qu'il tenoit en ses mains, les soumettre par dégrez aux loix de la raison; rejetter ceux qui vouloient la guerre, & confondre leurs vains projets pendant que V. M. toûjours attentive, mais inébranlable, soutenoit avec fermeté les épreuves de la Providence; ne reflêchissoit sur les maux que pour les reparer; plus feconde en resources que la fortune en disgraces; prête à s'exposer aux plus grands périls, plûtôt que de s'abandonner à de foibles conseils, & ne cherchant le retour de ses anciennes prosperitez que pour hâter le soulagement de ses peuples.

Qu'il me soit permis de relever aujourd'hui ces miracles de vôtre sagesse & de vôtre magnanimité, dont j'ai eu le bonheur d'être témoin, & de voir insensiblement croitre & murir les fruits précieux. Eh! ne faut-il pas qu'un si fameux évenement soit transmis par vous à la posterité! superieur aux forces de l'éloquence, aux ornemens de la Poësie, au moins il passera dans la simplicité de l'histoiee, jusqu'à vos descendans pour leur servir de modele, & pour leur aprendre l'usage qu'on doit faire des adversitez & des suc-

ſuccez. Car c'eſt ainſi que vous avez conſommé ce grand ouvrage.

Les Princes de l'Europe déſabuſez par vôtre conſtance, ramenez par vôtre foi, déſarmez par vôtre moderation, ceſſent enfin de vous combattre: Ils ne l'auroient jamais entrepris, ſi la grandeur de vôtre Puiſſance leur avoit laiſſé connoître & goûter vos vertus. Quelques uns ont encore peine à ſe rendre; mais on les verra bientôt revenir de leur enchantement: & tous ceux qui n'ont admiré jusques ici Vôtre Majeſté qu'avec crainte, l'admireront déſormais, comme nous, avec amour.

Madame de Monaco de retour en France.

II. Madame la Princeſſe de Monaco, fille de Mr. le Comte d'Armagnac, & niéce de Mr. le Maréchal de Villeroi, eſt revenuë d'Italie en France: elle ſe repoſa deux jours à Lion, où elle fut logée au Gouvernement. Comme elle a perdu beaucoup de ſon embonpoint, on juge que le climat d'Italie lui étoit preſqu'auſſi contraire qu'à feu Madame la Ducheſſe de Mantoüe & à pluſieurs autres.

Nouveau Archevêque de Toulouſe.

III. Le 22. Juillet le Roi voulant recompenſer le zéle, la fidelité & les autres vertus de Mr. de Beauveau, ci-devant Evêque de Tournay; Sa Majeſté le nomma à l'Archevêché de Toulouſe.

Celui d'Auch.

Le même jour le Roi nomma à l'Archevêché d'Auch, vaquant depuis le mois de Juin de l'année derniere, à Monſieur l'Evêque de Riez, Frere de Mr. Deſmarez Contrôleur Genéral des Finances de France.

V. On

IV. On a vû dans le dernier Journal * la double alliance faite parmi les Princes & Princesses du Sang Royal ; on en a donné avis par des Exprés, dans les Cours étrangeres : Mr. Maretz de la Loge Commandant du Clermontois, accompagné de Mr. de l'Hostelle Grand Bailly de Mouzon, allerent à Bar-le-Duc de la part de Madame la Princesse, de Madame la Duchesse & de Mr. le Duc, pour communiquer la nouvelle de ces deux mariages à *Monsieur le Chevalier de St. George*, qui continuë d'y resider *incognito*.

Envoyé de Mr. le Duc de Bourbon &c. près de Mr. le Chevalier de St. George & pourquoi.

V. Par l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 4. Juillet 1713. registré à la Cour des Monoyes de Paris le 18. du même mois; Sa Majesté a ordonné qu'il soit fabriqué dans la Monoye de Paris, des pieces de quarante-huit sols, jusques à la concurrence de cinquante mile marcs, à la taille de dix-neuf piéces & trois quarts au marc; aux empreintes, poids, titres & remedes des pareilles piéces qu'on fabrique dans la Monoye de Strasbourg : lesquelles especes n'auront cours que dans les Provinces de la Sarre & d'Alsace, où elles seront transportées à mesure qu'elles seront fabriquées : cette fabrique se fera des anciennes piéces de dix ou vingt sols, des Piastres & autres matieres étrangeres : cela produira dans ces deux Provinces la somme de deux milions trois cens soixante-dix mile livres, outre les especes qui y sont déja & celles qu'on continuë de fabriquer dans la Monoye de Strasbourg. Ces secours seront plus prompts & plus efficaces, que ceux que l'Empereur attend

Arrêt pour la fabrique des Monoyes, qui n'auront cours que dans les Provinces de la Sarre & d'Alsace.

* *Voyez Août page 145.*

tend des déliberations & des resolutions de Ratisbonne: Et l'on a lieu de croire, que la Cour de France trouvera chez elle des resources capables de faire avorter les vastes projets de la Cour de Vienne, & des Arboutans de la guerre d'Allemagne.

Mr. de Charost Gouverneur de Calais.

VI. Le Roy ayant donné à Mr. le Duc de Charost le Gouvernement de Calais, ce Seigneur en prit possession le second jour du mois d'Août.

Départ de Mr. de Tessé & de Mr. de Vauvré pour la Provence.

VII. Mr. le Maréchal de Tessé est arrivé à Marseille, & a pris possession du Généralat des Galeres. Mr. de Vauvré s'est aussi rendu à Toulon, pour y exercer l'Intendance de la Marine, à laquelle le Roi l'a nommé. Le départ de ces Messieurs donne lieu de croire qu'on fera partir quelques Fregates & quelques Galeres de Provence, pour aller sur les Côtes de Catalogne, afin de faciliter la soûmission des Rebelles de cette Principauté.

Naufrage arrivé à Melun sur la Seine.

VIII. Les pluyes continuelles des mois de Juillet & d'Août, ont retardé la moisson dans plusieurs Provinces, & fait considérablement enfler les Rivieres. Parmi les désordres que les eaux ont causé ou occasionné, on vient d'apprendre qu'au commencement d'Août, le Coche d'eau qui va de Sans à Paris, fit naufrage sous le Pont de Melun, où une vingtaine de personnes furent noyées, & beaucoup de marchandises gâtées.

Avantage remporté par les Rebelles de Catalogne.

IX. Par les Lettres de Madrit du 24. Juillet & celles de Gironne du 30. du même mois, on a eu la confirmation que la guerre étoit ouverte entre les Miquelets Rebelles de Catalogne, & les troupes reglées des deux Couronnes. 400. Fantassins & 80. Che-

Chevaux de ces furieux attaquerent le 18. Juillet le Sr. la Borde Capitaine dans Beaujolois, qui étoit avec sa Compagnie à Rio-d'Arenas, à trois lieuës de Gironne & à demi lieuë d'Ostalric. Le Capitaine se défendit pendant quelques heures; mais ayant été tué & son retranchement forcé, le Lieutenant se retira avec le reste de sa troupe, dans l'Eglise du lieu: les Rebelles y mirent le feu, ce qui obligea cet Officier & les Soldats qui lui restoient, de se rendre prisonniers.

Sont battus en deux autres occasions.

Les Revoltez ne furent pas si heureux dans deux autres rencontres: Raphaël Nêbot, leur Genéral de Cavalerie fut attiré dans une embuscade, que les Espagnols lui tendirent le 15. Juillet du côté de Tarragone, où il fut si bien battu, qu'à peine pût-il se sauver avec 18. hommes de 500 qu'il avoit: tout le reste fut tué ou pris; le neveu de Nêbot se trouva du nombre des prisonniers & fut pendu sur le champ avec ses Camarades.

Une autre troupe de Rebelles s'étans avancez vers le Bourg de St. Felix de Quixols, sur le bord de la Mer, du côté de Palamos, où il y a une riche Abbaye de Benedictins; l'Abbé fit sonner le Toczin: tous les Habitans prirent les armes, poussérent & rencognerent les Rebelles sur le bord de la Mer, de maniere que toute retraite leur étant coupée, ils aimerent mieux se précipiter dans les eaux de la Mediterranée, que de mettre armes bas, par crainte qu'ils avoient d'être pendus; car il est à remarquer que la pendaison est en horreur aux Catalans; ils font peu d'état des autres genres de mort.

Les Consuls de Bargues, Ripoüil, Campredon, Aulot, & ceux de plus de quarante autres Villes ou Bourgs de la Catalogne, ont été faire leurs soûmissions au nom de leurs Communautez, aux Gouverneurs de Gironne, Taragone ou Tortose. Manrese est l'unique Ville de Catalogne, qui jusqu'à present ait suivi le parti des Barcelonois.

Le Général Walis avec quelques troupes Allemandes, qui ne pûrent pas s'embarquer avec Mr. de Staremberg, occupoit encore Ostalric: ce Général a refusé de livrer ce poste aux Rebelles, disant que son honneur l'engageoit à exécuter le Traité d'Utrecht, dés que les Bâtimens pour son embarquement seront de retour de Genes.

Qui sont les Chefs des Catalans revoltez.

Les principaux Chefs de cette Revolte sont, le nommé Ragas, qui au commencement de la guerre fit revolter la Plaine de Vich: Basset Chef de la derniere Revolte du Royaume de Valence; Nêbot qui déserta avec tout son Regiment du service du Roi d'Espagne, & enleva la Caisse Militaire, dont on lui avoit confié l'escorte. Les Rebelles voulans avoir un Généralissime d'une meilleure reputation, ont jetté les yeux sur le Sr. Villaruel aussi Catalan, qui a été Lieutenant Général de la Maison d'Autriche les dernieres années de la guerre: on assûre qu'il a accepté le Généralat, à condition que les Catalans lui fassent venir de Vienne une Commission de l'Empereur; mais on doute que ce Prince l'accorde, puis que ce seroit une contravention trop manifeste au Traité d'Utrecht, signé de sa part avec la Reine d'Angleterre, qui ne manqueroit pas de le trouver mauvais.

ARTI-

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. LEs Vicerois de Naples & de Sicile firent publier la Suspension d'armes au commencement de Juillet dans toutes les Places soûmises à leur Gouvernement; les hostilitez sont reciproquement défendues par mer & pas terre dans toute l'Italie, & le Commerce ouvert entre toutes les Nations comme il étoit avant la guerre.

II. Les Siciliens ont des Députez à Turin pour regler les conditions sous lesquelles ils veulent reconnoître Mr. le Duc de Savoye pour leur Roi : ils ne se contentent pas de la confirmation des Privileges dont ils ont joüi sous les derniers Rois d'Espagne; ils en prétendent de nouveaux & de plus étendus. On assûre qu'ils demandent entre autres choses, que Son Altesse Royale se contentera des revenus ordinaires attribuez à la Couronne de Sicile; qu'on ne mettra nulle nouvelle imposition ni sur les peuples, ni sur les marchandises de Sicile : que les Siciliens auront la liberté de commercer sans payer aucuns droits dans les Etats appartenans à Son A. R. Qu'il sera fait un Décret aggréé & ratifié par toutes les Puissances presentement amies ou alliées de Mr. le Duc de Savoye, par lequel il sera stipulé que le Royaume & Couronne de Sicile sera indépendant & ne pourra jamais être réüni à aucune autre Souveraineté, ni sujet à aucunes Loix des Etats étran-

étrangers. Que si par les suites Son Altesse Royale ou les Successeurs venoient à avoir guerre avec les Princes ses voisins ou autres Puissances de l'Europe quelles qu'elles soient, le Royaume de Sicile, ni ses Habitans n'y seront point engagez directement ni indirectement ; au contraire étant de present & à l'avenir déclaré un Etat dépendant, libre & neutre pour toute sorte de guerres, tant en Italie qu'ailleurs, il leur sera loisible de commercer comme auparavant, même avec les Nations qui seront devenuës ennemies de Son A. R. & que pour donner plus de force à cette Loi, les Ministres de Son A. R. en demanderont en son nom la confirmation & la garantie à tous les Princes & Etats Souverains de la Chrêtienté, qui ont ou peuvent avoir des Bâtimens à mettre sur Mer pour naviger ou commercer sur la Mediterranée.

Ce seroit là des conditions bien avantageuses pour les peuples de Sicile ; je ne sçai si Son A. R. de Savoye les leur accordera, ni si toutes les Nations Maritimes peuvent s'en accommoder : mais si cela arrivoit, les Siciliens deviendroient les hommes les plus heureux, & bientôt la Nation la plus riche de l'Europe.

Ambassadeurs de Naples à Vienne rapellez & pourquoi.

III. Les Ambassadeurs Napolitains aprés avoir inutilement négocié pendant deux ans aux Cours de Barcelonne & de Vienne, où ils demandoient le rétablissement des loix & privileges du Royaume, qu'ils prétendent avoir été violez en plusieurs rencontres depuis que le Royaume s'est soumis volontairement à la Maison d'Autriche, de-

demandant d'ailleurs que les Troupes Allemandes fussent rapellées, que les Charges, Emplois & Benefices ne fussent conferez qu'à des Sujets naturels de ce Royaume là ; ces Ministres, dis-je, n'ayans pas été favorablement écoutez dans leurs demandes, les Napolitains les ont rapellez, aprés avoir reconnu l'inutilité de la dépense que cette Ambassade coûtoit au Public.

IV. Il y a de certains Seigneurs, qui ne pouvant supporter l'importunité de leurs créanciers, qu'ils considerent comme trop offençante à la Noblesse de leur Maison, les font souvent payer à coups de bâtons : c'est de cette monoye dont le Duc d'Airola paya il y a quelques mois un Ecclesiastique Napolitain, qui avoit imploré l'autorité du Viceroi, pour porter ce Duc à lui payer ce qu'il lui devoit : sur la plainte de cette battonnade, le Viceroi décerna prise de corps contre ce Duc qui s'étoit sauvé ; quatre Compagnies de Grenadiers furent envoyées en discrétion sur ses Terres : mais se voyant exposé à être ruïné, & tous ses Vassaux en trés peu de tems, il prit le parti de venir à Naples, & de se constituer prisonnier dans l'un des Châteaux. Cependant la Garnison qui est sur ses Terres, n'a pas été rapellée, & ne le sera, dit on, qu'aprés le jugement du Procez. Voilà à quoi la violence & l'injustice expose les gens de la trempe de ce Duc.

Le Duc d'Airola fait bastonner un Prêtre, & sa punition.

V. Un Napolitain voulant faire l'experiance d'un poison lent qu'il avoit préparé, alla à l'Hôpital, & en donna à plusieurs malades, parmi lesquels étoit un homme qui passoit pour être au nombre de ses amis inti-

Empoisonneur de Naples exécuté à mort, ce qui produit

des excommunications & pourquoi.

intimes : Tous ceux qui prirent de son prétendu remede, furent en peu de jours guéris de tous leurs maux : l'empoisonneur fut pris dans l'Hôpital, & ayant avoüé son crime, il fut pendu, & sa tête exposée sur un poteau devant la porte de l'Hôpital. Le Cardinal Pignatelli Archevêque de Naples, prétendant que l'Immunité Ecclesiastique avoit été violée en livrant ce Criminel au bras seculier, excommunia les Officiers de l'Hôpital, les Juges qui avoient prononcé la Sentence de mort de l'empoisonneur, & suspendit le Prêtre qui l'avoit assisté à la mort. Cette sorte de conflit de jurisdiction, rend la plûpart des crimes impunis en Italie.

Ordonnance contre les Tetons des Dames Romaines.

VI. Il ne s'est rien passé de considerable à Rome depuis le mois dernier, qui merite de trouver place ici, si l'on en excepte une Ordonnance renduë à l'occasion des *beaux Tetons* des Dames Romaines : Car pour celles qui n'ont pas la gorge belle, il n'est pas à présumer qu'on y ait fait attention. Cette Ordonnance fait défense aux femmes & filles de Rome, de quelle qualité qu'elles soient, de paroître le sein découvert ; l'entrée des Eglises leur est interdite, il est même défendu aux Prêtres & Confesseurs de leur administrer les Sacremens de la Penitence, encore moins la Communion.

AR-

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE *depuis le mois dernier.*

Mr. Staremberg est applaudi à Vienne d'avoir facilité le soulevement des Catalans.

I. DEpuis le retour de l'Imperatrice regnante de son voyage de Catalogne, la Cour Imperiale a reçû divers Couriers d'Italie, qui lui ont appris l'arrivée du General Staremberg avec les troupes Imperiales & Auxiliaires, à la reserve de 4000. hommes appartenans à Mr. l'Electeur Palatin, dont partie étoient à la solde d'Hollande: le Comte de Staremberg a donné „ avis, qu'à mesure qu'il a évacué Barce„ lonne, le Montjoüy, les autres Places ou „ Forteresses, les Habitans du Païs en „ avoient pris possession; qu'à son départ „ tout paroissoit disposé en ce Païs là à „ renouveller la guerre contre les Espa„ gnols, & qu'il venoit d'apprendre par un „ Exprés que la Députation de Catalogne, „ assemblée à Barcelonne, avoit fait publier „ au bruit des Trompettes & des Tam„ bours, la guerre contre les deux Cou„ ronnes de France & d'Espagne; ce qui „ ne pouvoit être que trés avantageux à Sa „ Majesté Imperiale, puis que cette diver„ sion occuperoit bon nombre de troupes „ Espagnoles & Françoises en ce Païs-là, „ qui ne réduiront pas si aisément les Ca„ talans; parce, ajoûte-t'on, que ne s'é„ tant pas attendus à Madrit à une pareille „ revolution, on n'avoit pris aucune pré„ caution pour faire la guerre; les Espa-

gnols

„ gnols s'étans flattez d'entrer dans les Pla-
„ ces fortes où ils trouveroient l'Artillerie
„ & les autres choses necessaires pour les
„ conserver: la manœuvre de Mr. de Staremberg a été fort applaudie à Vienne, où l'on fonde de grandes esperances du soulevement excité chez les Catalans. On ne doute pas qu'à la faveur de la neutralité d'Italie, on ne leur fasse passer quelques provisions de bouche & de guerre, tant de Naples que de l'Isle de Sardaigne. Cependant Mr. de Staremberg a reçû ordre de passer incessamment à Vienne aprés avoir donné les siens pour faire défiler vers le Rhin les troupes venuës de Catalogne.

Nouvelle entrevûë du Prince Eugene avec le Duc de Marlborough.

II. Le 19. Juillet Mr. le Prince Eugene & Mr. le Duc de Marlboroug eurent une nouvelle entrevûë à Mayance, à laquelle le Général Cadoghan assista; aprés avoir visité les Fortifications & les nouveaux ouvrages de cette Place, le Milord reprit la route de Francfort, & le Prince celle de son Camp de Mulberg prés de Philisbourg, d'où il dépêcha un Courier à Vienne; on n'a pas publié sur quelle matiere cette conférance avoit roulé; on s'est contenté de dire, que Mr. le Prince Eugene ayant informé Sa Majesté Imperiale du peu d'apparance qu'il y avoit de faire une Campagne glorieuse, attendu les foibles efforts & les mauvaises précautions qu'on avoit prises pour prévenir l'ennemi; il supplioit Sa Majesté Imperiale de se désister de la resolution qu'Elle avoit prise, de venir faire la Campagne sur le Rhin; que de son côté il travailloit à prendre des mesures pour empêcher que les François, aprés la prise de Landau, ne fissent

Le Prince Eugene prie l'Empereur de ne pas faire la Campagne & pourquoi.

fissent pas de plus grands progrez sur les Etats de l'Empire.

III. Sans doute que les précautions de Mr. de Villars pour faire la conquête de Landau, ont été prises plus justes que celles du Conseil de l'Empereur, qui suivant ses menaces & les promesses de quelques Ecrivains, ne se promettoit pas moins que d'occuper la haute & basse Alsace dans le courant de cette Campagne : remettant la conquête des deux Bourgognes & des trois Evêchez aux Campagnes suivantes. Je n'ai ni le dessein ni la capacité necessaire pour entreprendre d'affoiblir de si hauts & si glorieux projets : je bornerai ma Relation de ce mois-ci, (sur ce qui concerne les operations Militaires en Allemagne,) à observer, que Mr. de Villars ayant fait occuper la Ville & le Château de Linnange, dans le Comté du même nom, enclavé dans le Palatinat du Rhin, la Garnison qui consistoit à environ 250. hommes, fut faite prisonniere de guerre. Ce Genéral a fait tirer une Ligne depuis Franckendal jusqu'aux Montagnes, pour assûrer aux troupes Françoises des quartiers d'hiver dans les Etats de l'Electeur Palatin, à moins qu'une prochaine Paix entre les Princes de l'Empire & la France, ne produise quelque heureux changement en ce Païs là : car sans cette revolution il semble que les trois Electorats, Treves, Palatin, Mayance, & les autres Principautez du voisinage, se ressentiront longtems de la guerre volontaire, dans laquelle ces Princes sont entrez, moins pour leurs interêts particuliers, que dans la vûë de complaire à à quelques Membres du Conseil Imperial, qui

Les projets de Mr. de Villars mieux concertez que ceux des Imperiaux.

Les François prennent le Château de Linnange.

qui trouvent de plus grands avantages dans la continuation d'une guerre, dont le succés est incertain, que dans la conclusion d'une Paix acceptée & conseillée par les Alliez de la Maison d'Autriche.

Durée des sieges de Landau és années 1702. 1703. & 1704.

IV. Tout a contribué à prolonger le siege de Landau; les pluyes continuelles qui ont regné presque tout le mois de Juillet & d'Août, la quantité des mines dont les ouvrages exterieurs étoient environnez, les ordres de la Cour pour faire les approches par la sappe, afin de ménager la vie des hommes: cependant ceux qui sçavent en quoi consistent les nouveaux ouvrages dont les Allemands ont augmenté les Fortifications de cette Place depuis qu'ils en sont restez les Maîtres; la nombreuse Garnison qui la défend, ne doivent pas être surpris de la durée de ce siege; sur tout si l'on considere qu'en 1702. le Roi des Romains employa 92. jours à en faire la conquête; qu'en 1703. à la verité Mr. de Tallard la prit en trente jours de tranchée ouverte; mais ce fut aprés avoir battu l'Armée du secours, sous les ordres du Prince de Hesse-Cassel. Enfin l'année suivante 1704. le Roi des Romains la prit pour la seconde fois aprés 69. jours de tranchée ouverte.

Suite & progrez du siege de Landau.

V. Voici les principales circonstances de ce qui s'est passé au siege de Landau pendant le mois de Juillet jusqu'au huitiéme du mois d'Août, tirées des Lettres de divers Officiers & Ingenieurs employez à ce siege. *

A ce que nous avons dit le mois dernier de la prise du Fort de la Justice, qui est un ouvrage à queuë d'Irondele, on doit ajoûter que

* *Voyez Journal d'Août page 105. & 151.*

que ce fut les Regimens de Brosse & d'Alsace, qui s'en emparerent le quatorze Juillet: ce fut encore le Regiment d'Alsace, qui le onze du même mois étant de tranchée, eût ordre d'attaquer la Lunette qu'on nomme du Prince Alexandre; elle est avancée de celle de Melac dans une assez grande distance, ayant une Redoute à moitié chemin, servant à favoriser & soûtenir la communication de ces deux Lunettes. La sappe n'étoit encore qu'à quinze pas du chemin couvert de cet ouvrage, lors que les Grenadiers impatiens de la lenteur du travail, demanderent la permission d'attaquer; l'ayant obtenuë ils déboucherent par la droite & par la gauche, sauterent dans le chemin couvert, passerent au fil de l'épée tout ce qui se recontra devant eux; de sorte qu'en moins d'un quart d'heure ils furent maîtres de ce Fort, défendu par 300. hommes, qui périrent tous à la reserve de 45. tant Officiers que Soldats, qui furent faits prisonniers. Les Assiégeans eurent deux Capitaines, sept Subalternes, quatre Ingenieurs & environ trente Soldats tuez ou blessez: quoi qu'on fût maître de toute la Redoute, on ne fit le logement qu'à quelques toises de la gorge, par la crainte que quelque mêche ne mit le feu aux mines; en effet deux heures aprés les quatre coins de la Lunette sauterent, sans tuer ni blesser personne.

Gratifications & éloges que le Roi donne aux troupes employées à ce siege.

Le Roi informé de la bravoure & de la bonne volonté du Regiment d'Alsace, lui fit l'honneur de lui écrire en termes trés-gracieux, lui donnant les loüanges qu'il meritoit: les autres Regimens qui se sont distinguez, comme Navarre, Brosse, Auxerois,

rois, la Sarre, Medoc, Villars & Brandelé Suisses, ont aussi été remerciez de la part de Sa Majesté par Mr. de Tresseman Major Genéral de l'Armée: outre les gratifications & les recompenses destinées pour les Officiers blessez, le Roi donne cent livres de gratification à chaque Compagnie qui se trouve aux attaques des ouvrages: on donne quarante sols par jour à chaque Grenadier commandé pour les attaques, & la part de ceux qui sont tuez augmente celle de ceux qui sont blessez. Cette recompense donne une grande émulation aux troupes.

Mr. de Villars est fait Chevalier d. la Toison d'or.

Puisque nous en sommes sur les bienfaits & liberalitez Royales, je ne dois pas passer sous silence une circonstance qu'on m'a écrit de l'Armée d'Allemagne, confirmée par quelques Lettres venuës de Paris: c'est qu'au mois de Juillet Mr. le Maréchal de Villars reçût une Lettre trés gracieuse du Roi d'Espagne, & en même tems l'Ordre de Chevalerie de la Toison d'Or, dont Sa M. C. l'a gratifié.

Je reviens au siege de Landau; aprés la prise des deux ouvrages dont je viens de parler, on poussa de la seconde Ligne paralelle quatre sappes vers les autres ouvrages exterieurs de la Place, & ces sappes se communiquerent par un troisiéme paralelle, avant qu'on attaquât aucun de ces ouvrages; la seconde paralelle fut poussée à la gauche, beaucoup audelà de la Lunette de Melac; l'on fit sur cet alongement de paralelle deux Redoutes, sur lesquelles on établit des Batteries, qui par ricochet battoient à revers non seulement la Lunette de Melac, les deux autres Lunettes qui sont

ſont à ſa gauche ſur le glacis; mais auſſi l'avant chemin couvert des quatre Lunettes qui ſont face aux attaques des aſſiegeans: Car de ſept Lunettes qu'il y a ſur ou hors du Glacis, pour défendre les principaux Ouvrages de la Place, (ſans y comprendre la Lunette d'Alexandre, le Fort de la Juſtice, ni leurs Redoutes,) on a laiſſé trois de ces Lunettes à la gauche ſans les attaquer.

Lors que cette troiſiéme paralelle fut achevée, on pouſſa les quatre ſapes vers les quatre Lunetes qui couvrent le front de la Place; je les diſtinguerai par les chiffres marquez ſur mon plan: celle qui à la gauche de l'attaque, nommée *de Melac*, eſt marquée par numero 19. celle qui ſuit 20. l'autre 21. & la quatriéme du côté de la Riviere, la plus proche du reduit de la Place, qu'on nomme de *l'Aubanie*, & à laquelle les Allemands ont donné le nom *d'Heſſy*, eſt marquée 22. elles ſont à environ 40. toiſes du chemin couvert de la Place.

Cette derniere Lunette qui eſt bien revêtuë, fut attaquée le 23. Juillet par cinq Compagnies du Regiment de Navare, ſoutenuës de trois Piquets de Medoc, en preſence de Mrs. les Maréchaux de Villars & de Bezons, où ſe trouverent auſſi Mrs. le Duc de Bourbon & Prince de Conty. On ne put ſe loger que ſur les Angles ſaillans de cet Ouvrage, à cauſe de la quantité de Mines qu'il y avoit par tout; mais aprés qu'on les eut fouillées, on chaſſa entierement les aſſiegez du terrain qu'ils occupoient tant dans cet Ouvrage que dans la gorge. Cette priſe couta aux Aſſiegeans

onze Officiers & environ 150. Soldats tuez ou blessez.

La nuit du 31. Juillet le signal fut donné par une grosse Bombe jettée dans la Ville, pour attaquer tout à la fois les trois Lunettes 19. 20. & 21. en même tems les Mineurs des assiegeans mirent le feu aux contre-mines qui avoient été faites secretement sous les Angles de chacun de ces Ouvrages; elles eurent tout le succez qu'on en attendoit; alors les Grenadiers de Navare, de Beaujolois & de Perigord débouchant de tous côtez, furent se loger dans les entounoirs des mines qui avoient joüé; on envelopa la Lunette 19. & comme ce qui restoit de Troupes dans les autres deux, se retirerent dans de petits réduits à la gorge de ces Ouvrages, qu'on sçavoit être minez, les assiegeans ne les y attaquerent point; mais tirant une quatriéme paralelle dépuis la Lunette 19. jusques à celle 22. couperent ainsi la communication des deux autres avec la Place, & réduisirent ceux qui y étoient restez, dans la necessité de se rendre prisonniers, quoi qu'en petit nombre, les autres ayans tous été tuez ou enterrez par les contre-mines, qui bouleverserent quelques-unes des leurs. Par le succez de cette entreprise, les François se trouverent les maîtres de ces six Ouvrages exterieurs, de tout l'avant-chemin couvert, qui se trouva occupé par la quatriéme Paralelle.

On avança ensuite toutes les Batteries pour foudroyer les demi-Lunes, les Contregardes, & les autres Ouvrages du Corps de la Place: mais comme les assiegeans pous-

pousserent leur principale attaque du côté de la droite contre le Château ou reduit de la Ville; les sapes de cette droite furent avancées jusques sur la Riviere, & à l'extremité du chemin couvert de la Place de ce côté-là. La nuit du deux au troisiéme Août on se rendit maître de deux Ouvrages qu'on nomme Pâté: l'un marqué 26. est à la droite de la Riviere, l'autre marqué 25. est à la gauche, à portée de se défendre l'un l'autre par le mousquet: le Pâté 26. fit assés de resistance, tant par la valeur des Troupes qui le défendoient, que par le Canon du Château, de la demi-Lune, & des autres Ouvrages qui y dominent; mais enfin mieux attaqué que défendu, les François en chasserent leurs ennemis.

Ce qui fut de plus surprenant, c'est que les Grenadiers par leur vivacité, sans en avoir eu ordre, passerent la Riviere à la nage l'épée aux dents, & allerent attaquer le second Pâté numero 25. en chasserent les Allemands, y firent eux-mêmes leur logement, y resterent trente-six heures en attendant qu'on eût fait un pont de communication; n'ayant aucunes provisions, leurs Camarades leur jetterent quelques cordes, au bout desquelles on avoit attaché des bouteilles d'eau de vie & du pain pour leur subsistance: Si cette intrepidité surprit les Allemands jusqu'au point d'abandonner sans resistance un Poste qui n'étoit pas attaquable ce jour-là; les François ne le furent pas moins, de voir qu'en 36. heures de tems les assiegez n'eussent pas fait la moindre tentative, pour reprendre ce Fortin. On établit une Batterie sur le Pâté 26. pour

ruïner les Ecluses qui aboutissent à celui marqué 25. & l'on se préparoit le 8. Août (datte des dernieres Lettres lors que j'écris ceci,) à attaquer un autre Pâté, marqué 23. & en même tems le chemin couvert de la Place. On renvoye à *l'Addition* de ce Journal à parler de la suite de ce siege.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

Nouvelles de Turquie favorables au Roi de Suede.

I. QUelques soins qu'on prenne pour cacher au Public ce qui se passe en Turquie d'opposé aux interêts du Czard, on en reçoit néanmoins de tems à autre des avis fort opposez à ce qu'on débite tous les jours dans certains endroits de favorable aux Moscovites: Comme dans cette rencontre, & dans toutes les autres occasions, je ne m'attache qu'à rechercher la verité pour l'éclaircissement de l'histoire de nôtre tems, (autant que cela m'est possible,) je joindrai ici la copie d'une Lettre écrite de Varsovie le 13. Juillet, qui paroit d'autant moins suspecte de partialité, qu'elle vient de la Cour du Roi Auguste, où les Partisans du Roi de Suede ne tiennent pas un rang fort éclatant: Il y a plus d'un mois que cette Lettre en manuscrit est entre les mains de plusieurs personnes d'une haute consideration; ainsi je ne la donne pas pour une piéce nouvelle à ceux qui l'ont déja vûë.

Ex-

Extrait d'une Lettre écrite de Varsovie le 13. Juillet 1713. sur les affaires concernantes la Turquie & le Roi de Suede.

I. UN Officier Suedois venant de Bender, & s'allant embarquer à Dantzick pour passer à Stockholme, muni de bons Passeports, se trouva chargé de plusieurs Lettres qu'il laissa en traversant la Pologne; elles ont renversé toutes les esperances qu'on avoit conçûës du renouvellement de la Paix entre les Turcs & les Moscovites. Au contraire, elles assurent qu'à la Porte Ottomane tout étoit disposé à une violente guerre, dans laquelle il est à craindre que la Pologne ne se trouve envelopée.

Lettre à ce sujet venuë de Varsovie de la part des ennemis de ce Prince.

Ces Lettres disent que les Troupes des Infideles qui campoient depuis le mois de Mars dans la Plaine d'Andrinople, avoient déja pris la route d'Isiacktia sur le Danube, où elles seront jointes par celles qui viennent d'Egypte & d'Asie. Que le Sultan persistoit dans la resolution, non seulement de déclarer la guerre aux Moscovites, renvoyer le Roi de Suede dans ses Etats sous une nombreuse Escorte, lui faire restituer tout ce qu'on lui a pris depuis la journée de Pultowa; mais encore de remettre & d'affermir le Roi Stanislas sur le Trône de Pologne.

Cette derniere resolution fut prise, dit-on, dans un Divan, où l'on examina un Memoire donné au Grand Visir, qu'il produisit à Sa Hautesse, accompagné d'un plan, qui representoit une main ouverte, par lequel on a voulu faire comprendre aux Turcs leur interêt, & déciler en même tems les yeux de

La Turquie & les Etats voisins representez par une main.

ceux qui croyoient qu'il leur étoit indifferent, qui des deux Rois, (Auguſte ou Staniſlas) fût ſur le Trône de Pologne, attendu que cette Couronne étoit en Paix avec la Porte Ottomane.

La paume ou dedans de la main, repreſentoit les Etats du Turc ſituez en Europe: le pouce marquoit la Republique de Veniſe; le ſecond doigt les Etats d'Autriche; le troiſiéme la Hongrie; le quatriéme la Pologne, & le cinquiéme la Moſcovie. Ces cinq doigts agiſſant de concert peuvent occuper toute la paume de la main, c'eſt-à dire, envahir la Turquie d'Europe; il eſt donc de l'interêt de la Porte Ottomane, dit-on, d'affermir le Roi Staniſlas ſur le Trône de Pologne; lequel ſoutenu par le Roi de Suede ſon allié, pourra s'oppoſer aux entrepriſes que le Czard voudroit faire contre la Turquie: c'eſt ainſi qu'on le démontra en courbant le quatriéme doigt (qui eſt la Pologne,) ſur la main, qui fait une barriere contre le cinquiéme doigt, & l'empêche d'envahir cette partie couverte par le doigt courbé; avantage, ajoute t'on, que le Sultan ne doit jamais eſperer du Roi Auguſte, par l'étroite liaiſon qu'il a avec le Czard; leſquels dépuis longtems ont formé le projet de s'agrandir aux dépens de leurs voiſins; ils n'attendent que d'avoir achevé d'accabler la Suede, pour ſe jetter enſuite ſur la Turquie, favoriſez par les autres trois doigts leurs Alliez &c.

Une demonſtration naturelle, quelque groſſiere qu'elle ſoit, frape ſouvent l'imagination de ceux qu'un juſte raiſonnement auroit de la peine à perſuader.

III. La

III. La varieté continuelle des dispositions de la Porte, tantôt pour la guerre, tantôt pour la paix, n'ont abouti jusques à present qu'à donner alternativement de la crainte & de l'esperance aux deux partis interessez dans la guerre du Nord; mais celui de Suede a toûjours été le plus maltraité, parce que les menaces des Turcs ayant engagé les ennemis du Roi de Suede d'augmenter leur armement, pour être en état de défense; au moment que la crainte d'une guerre en Turquie s'est dissipée, ils ont employé les forces qu'ils avoient sur pied, contre la Livonie, la Finlande, la Pomeranie, Breme, le Holstein, où les trois Puissances liguées ont par tout fait des progrez si considerables, que les voisins en ont été maltraitez.

La varieté des nouvelles de Turquie, préjudiciable à la Suede.

IV. Le sort du Roi de Suede a suivi le caprice de la fortune; il a éprouvé la difference de la prosperité avec l'adversité: Ce Prince victorieux en Pologne & en Saxe, recevoit des complimens des Ministres de la part de tous les Princes de l'Europe; chacun recherchoit son amitié & sa bienveillance; il n'avoit alors qu'un seul ennemi, qui étoit le Czard de Moscovie; mais lors qu'il eut perdu la Bataille de Pultowa, un grand nombre de Potentats lui tournerent le dos; d'autres s'unirent d'interêt avec son ennemi, & lui declarerent la guerre lors qu'il étoit refugié en Turquie. Si les particuliers ne sont pas en droit de contredire la volonté des Souverains, on ne sauroit les empêcher de croire que si le Roi de Suede n'eût pas perdu la Bataille de Pultowa, les Rois de Dannemarck & Auguste se-

Quelles differences ont produit les prosperitez ou les adversitez du Roi de Suede.

seroient demeurez Amis & Alliez de Sa Majesté Suedoise, les Traitez de Westfalie, de Travendal & d'Altraënstadt auroient été observez; en ce cas les Etats de la basse Allemagne n'auroient pas été le Théatre d'une guerre qui a désolé plusieurs Provinces; & causé la ruïne d'une infinité de Familles.

Le Czard de retour de Finlande.

V. Le Czard & le Prince de Moscovie son fils, aprés avoir envahi partie de la Finlande, y ont laissé un Corps d'Armée, pour y continuer l'incursion commencée sous leurs yeux: ces deux Princes retournerent à Petersbourg sur les frontieres de Moscovie, du côté de la Livonie, pour être à portée de veiller sur les mouvemens des Turcs & des Tartares, en cas de rupture, & donner les ordres necessaires pour la défense des Etats de Moscovie.

Triste situation où se trouve la Suede, attaquée de tous côtez.

VI. D'un autre côté l'Armée Moscovite, qui aprés avoir fait soûpirer le Holstein, Hambourg, Lubeck, le Mecklembourg, & les petits Etats voisins, sous le poids du pillage & des extorsions; cette Armée, dis-je, est retournée en Pommeranie, pour y continuer ses vexations; elle menace d'assiéger Stetin, & les Danois Stralsund, dans l'esperance d'en venir aisément à bout, puis que les Suedois, qui n'ont plus d'Armée en Campagne, pour défendre la Pommeranie, & qui se trouvent dans la necessité de défendre le Royaume du côté de Finlande, & du côté de Norwege, où le Roi de Dannemarck a une autre Armée: Que la Flotte Danoise tient en inquiétude la Province de Schonen, & que sous des prétextes de chicane, bien ou mal fondez, on differe de mettre en liberté les Suedois qui se sont ren-

dus

dus prisonniers à Tonninguen, (quoi que leur rançon soit prête & offerte dépuis plus de deux mois:) tout cela fait assez comprendre la situation épineuse dans laquelle se trouve la Monarchie Suedoise, sans Chef, sans Armée & sans Protecteur.

Conferances tenuës pour pacifier les troubles du Nord.

VII. Cependant il semble que plusieurs Puissances s'interessent à pacifier les troubles du Nord; puis qu'à ce sujet on a tenu des Conferances en Hollande & à Schéedt, sur la frontiere des Etats de Brandebourg, entre les Ministres des Princes interessez au calme de la basse Allemagne: on mande même de Berlin, que le Roi de Prusse a proposé un expedient, dont les Suedois n'ont pas encore pû convenir sans ordre de leur Roi; cet expedient est que Sa Majesté Prussienne propose, qu'on mette entre ses mains, comme en sequestre, les Places fortes que les Suedois ont encore en Pommeranie, pour les garder jusqu'à ce que la Paix du Nord en ait décidé: au moyen de quoi les Moscovites, les Saxons & les Danois évacuëront cette Province; les Garnisons Suedoises seront embarquées pour retourner en Suede: les Etats du Holstein-Gottorp remis sous la Regence du Duc Administrateur; & le Duché de Brême restera entre les mains du Roi de Dannemarck, jusques à ce que la Paix en décide autrement.

Le Roi de Prusse demande le sequestre des Places de Pommeranie.

Sur ce pied là, disent les Suedois, la Couronne de Suede se verroit dépoüillée de tous ses Etats en Allemagne, qui lui ont été adjugez & confirmez par le Traité de Westfalie, & ne devroit en attendre la restitution que par un Traité à faire, dont les condi-

Raisons allegguées par la Regence de Suede sur cette proposition.

conditions seroient incertaines : que les garants de ce Traité de Westfalie sont engagez d'en maintenir la possession à la Couronne de Suede, qui l'a toûjours observé trés Religieusement : la Regence soûtient, qu'il n'est pas question de sequestrer les Places possedées par les Suedois; qu'il seroit beaucoup plus équitable de mettre en sequestre celles qui ont été envahies par les Danois, les Moscovites & les Saxons, afin d'établir une parfaite neutralité dans les Etats Suedois de la Basse Allemagne, en attendant que la guerre du Nord fut terminée, dans l'esperance qu'alors on rendra à chacun la justice qui lui est dûë. Que si la négociation roulot sur les motifs d'une pareille équité, la Regence de Suede ne s'éloigneroit pas d'y donner les mains, sous le bon plaisir de Sa Majesté Suedoise, laquelle n'ayant pris les armes que pour se défendre contre ses Aggresseurs, sera toûjours disposée à prêter l'oreille aux conditions raisonnables d'une bonne Paix. Voilà en termes genéraux ce qui a été allegué de part & d'autre : comme on a dépêché des Couriers aux Princes interessez à cette guerre, de la part de leurs Ministres, pour demander des instructions & des pleins pouvoirs; on se flatte qu'on trouvera quelque dénouëment pour en venir à un heureux accommodement; sur tout si une Flotte Angloise & Hollandoise passe bientôt dans la Mer Baltique, pour appuyer les propositions d'un accommodement raisonnable.

VIII. Le Roi Auguste ayant conçû un soubçon d'intelligence, entre le Prince Jean Wienowiski Palatin de Cracovie, & le Prince Michel

Michel Wienowitki son frere, qui est du nombre des Seigneurs Polonois refugiez en Turquie & attachez à la fortune du Roi Stanislas; ce Palatin de Cracovie est allé à Varsovie pour chercher à se justifier, soûtenant que dépuis l'absence de son frere il n'a eu avec lui ni liaison ni correspondance, qui puisse le rendre suspect envers le Roi & Republique de Pologne, offrant de produire les Lettres qu'il en a reçû & la copie de celles qu'il lui a écrit, lesquelles ne roulent que sur des interêts domestiques de Famille, & sur des nouvelles de la santé de l'un & de l'autre: ces raisons n'ont pas assez frappé le Roi Auguste, pour vouloir se resoudre à lui donner audiance, ni écouter ce Palatin dans les motifs de sa justification.

Soubçons du Roi Auguste contre le Prince de Wienowitski Palatin de Cracovie.

IX. Sa Majesté a été plus traitable envers le Palatin de Kalisch, frere de Madame de Kiovie, aquelle fait sa residence à Dantzick dépuis que son Epoux est absent de Pologne: car le Palatin de Kalisch ayant demandé au Roi l'administration des biens du Palatin de Kiovie son beau frere, & de disposer des revenus pour la subsistance de la Palatine sa sœur & de sa famille, ou aux reparations des mêmes biens, pour en empêcher le déperirissement; sa demande lui a été accordée.

L'administration des biens du Palatin de Kiovie donnée au Palatin de Kalisch son beau frere.

ARTI-

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Le Parlement prie la Reine de nommer des Commissaires pour regler avec ceux de France ce qui regarde le Commerce.

I. AU mois de Juillet le Parlement Britannique présenta des Adresses à la Reine sur divers sujets. Par celle des Communes du six Juillet, la Chambre ayant remercié Sa Majesté de la conclusion du Traité de Commerce & de Navigation fait avec la Couronne de France; cette Princesse fut en même tems priée de nommer des Commissaires, pour regler avec ceux du Roi T. C. les difficultez, pour perfectionner ce Traité. La Reine répondit, que ce n'avoit pas été sans beaucoup de difficultez qu'Elle avoit obtenu de si grands avantages, pour le Commerce de ses Sujets, & qu'Elle employeroit tous ses soins pour les assûrer de plus en plus.

Resolution pour laisser aux Anglois la possession des Villes des Païs Bas qu'ils occupent & pourquoi.

II. Les Anglois voyans, que quoi que les Païs-Bas Espagnols ayent été destinez pour la Maison d'Autriche avec plusieurs autres Souverainetez, l'Empereur negligeant de si grands avantages, s'étoit déterminé à la continuation de la guerre, dont le succès pouvoit être préjudiciable au Commerce d'Angleterre; la Chambre des Communes présenta une autre Adresse à la Reine, pour la prier de garder les Villes des Païs-Bas Espagnols, occupées par ses troupes, jusques à ce que ceux qui auront la Souveraineté desdits Païs, ayent consenti que le Commerce des Anglois soit reglé & établi

sur

ſur le pied le plus avantageux, qui eſt, ou pouroit être accordé à toute autre Nation, quelle qu'elle ſoit : Sa Majeſté ayant acquieſcé à la demande des Communes, cette Chambre travailla enſuite à établir les fonds neceſſaires pour la paye & entretien des troupes deſtinées à la garde des Places, occupées dans les Païs Bas par les armes d'Angleterre, à quoi on employera les revenus & les autres droits, qui dans ces Villes-là ont accoûtumé d'appartenir au Souverain ; juſqu'à ce que l'Empereur, ou ceux à qui appartiendront les Païs-Bas, ayent acquieſcé à la demande des Anglois.

III Le parti des *Wigs* ayant perdu toute eſperance de pouvoir maintenir la guerre en Angleterre, ſur tout lors qu'on a vû les Traitez de Paix & de Commerce ſignez & ratifiez ; ce parti a cherché par divers moyens de maintenir la diviſion & le trouble dans le Royaume, pour continuer à profiter des broüilleries.

Demande irreguliere faite à la Reine par le Parlement contre le Prince prétendant à la Couronne.

C'eſt dans cette vûë que le Comte de Warthon, appuyé du Comte de Sunderland & des autres Chefs du parti, propoſa dans la Chambre haute le onze Juillet, de préſenter une Adreſſe à la Reine, pour la prier de faire de preſſantes inſtances auprés de " *tous les Princes amis & Alliez de Sa M.* " & particulierement auprés de Mr. le Duc " de Lorraine, afin de demander à toutes " ces Puiſſances étrangeres, de ne pas ſouf- " frir que le Prince *prétendant aux Couron-* " *nes de la Grande Bretagne, reſide dans* " *leurs Etats.* "

Les Milords Comte d'Oxford, Nort & Gray, Comte de Petersborough & pluſieurs autres

autres Seigneurs du parti des *Toris*, firent de longs & pathetiques discours, pour faire voir l'irregularité & *l'inutilité de cette Adresse*. En effet, n'est-ce pas un aveuglement extrême, de prétendre que tous les Princes Chrêtiens se dépoüillent de ce qu'il y a de plus ancien & de plus sacré dans la prérogative de la Souveraineté, (je veux dire du Droit des Gens & de celui d'hospitalité) pour complaire à une faction animée & turbulente? les Nations les plus barbares ont toûjours observé & respecté ces loix d'hospitalité: les Turcs & les Tartares en donnent aujourd'hui un exemple en la personne de deux Rois Chrêtiens.

Elle insulte au droit de tous les Souverains.

Les Auteurs de ce projet devoient au moins s'expliquer & désigner l'endroit de la terre habitable, où ils prétendoient qu'un Prince né pour le Trône, dût aller chercher un azile? car les termes *généraux qu'ils* employent de *tous les Princes amis ou Alliez d'Angleterre*, ne comprennent pas seulement les Puissances de l'Europe en général; elles enveloppent aussi toutes celles d'Asie, d'Afrique & d'Amerique, puis qu'aujourd'hui la Grande Bretagne est en Paix avec tout l'Univers: il est censé que les Puissances sont *amies* entre elles, dès qu'elles ne sont point en guerre: tout cela fait assez voir le ridicule de la proposition, & même l'impossibilité de l'exécution d'un projet si inoüi.

Les Anglois n'avoient-ils pas assez depuis 70. ans, fourni matiere aux Nations étrangeres, de blâmer la conduite que quelques-uns d'entr'eux ont tenuë envers plusieurs de leurs Princes, sans y ajoûter encore de nouveaux Actes de la derniere & de la plus injuste

injuste des inhumanitez envers le seul Prince qui reste du sang Royal d'Angleterre? Prince que tous les étrangers admirent & respectent, moins par l'Illustre rang de sa naissance, que par sa douceur & par toutes les vertus rassemblées en sa personne.

Ce Prince transporté hors d'Angleterre dans le Berceau, a t'il pû par là déroger au droit de sa naissance? Toutes les Loix tant Divines qu'humaines, ne parlent-elles pas en sa faveur? Peut-on lui reprocher d'avoir jamais rien fait qui blesse les Loix anciennes ni modernes des Royaumes qui ont été le patrimoine de ses Ancêtres? Enfin trouvera-t'on dans les Isles Britanniques un Gentilhomme, un seul Sujet, qui puisse avec justice se plaindre du Prince le plus aimable, le plus doux & le plus vertueux de tous ceux qui ont rempli le Trône Britannique? D'où procede donc la fureur du parti, qui voudroit persecuter son innocence jusques dans tous les Etats des Souverains de l'Univers indépendans d'Angleterre? Pendant que dans ce dernier Royaume l'azile est assuré à tous les malheureux qui s'y refugient, quoi que fort inferieurs en qualitez & en infortunes?

Quoi qu'il en soit, le torent de la haine & de l'injustice, ayant prévalu à l'équité des Loix, & même aux regles de l'honneur & de la bien-séance, qui doivent être gardées envers les Puissances Souveraines; le Parlement presenta son adresse à la Reine, sur le pied de la proposition du Comte de Warthon. Cette Princesse qui aprés avoir pacifié la plûpart des troubles de l'Europe, n'a d'autre but que de rendre ses Su-

jets

jets heureux & tranquilles, répondit à cette adresse à peu prés en ces termes.

Réponse de la Reine à cette adresse.

Je réitererai mes instances pour l'éloignement que vous desirez: mais j'espere que vous conviendrez avec moi, que si nous pouvions faire cesser nos animositez & nos divisions domestiques, ce seroit le moyen le plus efficace pour tranquilliser le Royaume, & assurer la succession de la Couronne &c.

Imprimeur de Libelles diffamoires sa punition.

IV. Le nommé Guillaume Hurt, accusé & convaincu d'avoir imprimé & débité plusieur Libelles diffamatoires, tant contre la Cour que contre la Gouvernement, fut jugé par la Cour du Banc Royal, condamné à 60. livres sterling d'amande, deux années de prison, & être mis trois fois au pilory: Il y fut attaché pour la premiere fois le 8. Juillet & successivement deux autres jours de marché: Le nommé Ridpath autre Imprimeur de Libelles, craignant le même châtiment, s'est sauvé d'Angleterre, pour aller resider en Hollande.

Mr. le Duc d'Aumont Ambassadeur de France, son entrée publique à Londres.

V. Le 12. Juillet Mr. le Duc d'Aumont Ambassadeur extraordinaire de France, fit son entrée publique à Londres. Le Comte de Scardale & le Maitre des Ceremonies, furent le prendre à Greenwick, & le conduisirent par eau jusques à la Tour dans une Barque de la Reine, magnifiquement meublée & équipée: Il fut salué par le Canon de la Tour, où les Officiers de la Reine lui avoient preparé à dîné: deux Carosses du Corps de la Reine, chacun à six Chevaux, l'attendoient à la Porte: ces deux Carosses étoient suivis de cinq Carosses de l'Ambassadeur, chacun à huit Chevaux, le tout d'une magnificence, d'une richesse &

d'une

d'une beauté surprenante : Il avoit environ cent hommes de livrée : leurs habits étoient d'une écarlate fort belle avec des Galons d'or entremêlez de Galons verts : trente Valets de pied marchoient aux deux côtez des Carrosses, il y avoit 8. Gentilshommes, 12. Pages & 4. Suisses à Cheval, outre un grand nombre d'autres Officiers : cinquante Carosses des Ministres ou principaux Seigneurs de Londres, tous à six Chevaux, suivoient ceux de Son Excellence, qui fit jetter beaucoup d'argent au peuple, dont les ruës étoient si pleines, qu'à peine ceux qui commençoient la mache, pouvoient-ils fendre la presse. Ce Ministre fut conduit au Palais Royal de Sommerset, où il fut traité avec sa nombreuse suite, par les Officiers de la Reine jusqu'au quinze que son Excellence eut audiance publique de Sa M. au Palais de St. James avec les ceremonies ordinaires, y ayant été conduit avec le même cortege qui le suivit le jour de son entrée. Mr. l'Ambassadeur fit à la Reine dans cette occasion la Harangue suivante.

MADAME.

Sa Harangue à la Reine.

C'Est un moment bien illustre pour moi, que celui-ci ; & dans la plus heureuse & la plus brillante des conjonctures, j'ai l'honneur de rendre à V. M. de la part du Roi mon Maitre des témoignages publics de tous les sentimens qui l'attachent à vôtre personne sacrée. Les évenemens d'une longue & terrible guerre n'ont rien pris sur l'amitié que les liens du sang lui ont inspiré, ni sur cette haute consideration qui est dûë aux qualitez person-

ſonnelles plus reſpectables que la Majeſté des titres & que toute la puiſſance du Trône.

Ces ſentimens, Madame, ont été mutuels, & l'intelligence qu'ils ont formé entre les deux Couronnes, a diſſipé les partis, deſarmé les Nations de la terre, changé la face des Etats, donné de nouveaux Rois à l'Europe, & afermi, ſi je l'oſe dire, la gloire même de V. M. Par des conſiderations où Elle a été l'arbitre, Elle procure le bonheur de ſes Sujets, l'avantage de ſes Alliez, & couronne en même tems les grands & memorables évenemens de ſon Regne, dont l'antiquité n'a point montré d'exemple, & nouveaux même ſur le Trône où regna Eliſabeth.

La France accoutumée à trouver dans les malheurs de la gloire & des reſſources, n'en benita pas moins les Conſeils de V. M. Elle a reçu avec de vives acclamations la nouvelle d'une paix dont la moderation & la bonne foi, exercées de part & d'autre avec émulation, ont tranchée toutes les difficultez, & levé tous les obſtacles.

Ces vertus ſi rares & ſi étrangeres dans les Traitez, ont été reciproques dans le cours de la derniere négociation, & ſont dévenuës le préſage & le fondement d'une union ferme & durable, qui dépoſe entre les mains de V. M. & dans celles du Roi mon Maitre, la balance de toutes les Puiſſances de l'Europe.

Mr. d'Aumont fait preſent d'un attelage de Caroſſe à la Reine.

VI. Aprés l'audiance Mr. le Duc d'Aumont fut reconduit avec les mêmes ceremonies au Palais de Sommerſet, par le Comte de Salisbury. Le 16. ſon Excellence envoya à la Reine un attelage de neuf Chevaux gris pomelez, des plus beaux de l'Europe,

pe, dont huit servirent à tirer le premier Carosse de ce Ministre le jour de son entrée publique, ne s'en étant servi que dans cette occasion, qui ne fut que de parade, puisque personne ne prit place dans le Carosse: ils étoient richement harnachez.

VII. Les Ecossois continuënt à murmurer contre l'Acte du Parlement Britannique, qui établit l'égalité de la taxe du Malt ou grain germé en Ecosse comme en Angleterre, sans avoir eu égard à la disproportion, non seulement des facultez des deux Nations, mais encore à celle de la mesure du Boisseau, qui est presque le double plus grande en Angleterre qu'en Ecosse: ils se plaignent aussi hautement contre ceux qui ont empêché de faire un projet d'Acte pour rompre l'union des deux Royaumes faite pendant la guerre; reconnoissant aujourd'hui le préjudice que l'Ecosse en reçoit, qui au sentiment des peuples de ce Royaume, tant Presbiteriens qu'Episcopaux, produira bientôt la totale ruïne de la Nation Ecossoise: c'est sur ce fondement & d'autres motifs de mécontentement, que les peuples de l'une & l'autre Religion en Ecosse, negligerent d'y faire des réjoüissances le jour qu'on y publia la Paix, quoi qu'elles eussent été ordonnées par les Magistrats. *Murmure & mécontentement des Ecossois, & à quel sujet.*

VIII. Le 27. Juillet la Reine se rendit au Parlement, donna le consentement Royal à plusieurs Actes publics & particuliers: les deux principaux étoient pour faire circuler pour douze cens mile livres sterling de billets de l'Echiquier, pour lever 500000. livres sterling pour payer les dettes de la liste civile; c'est à dire, ce qui étoit dû d'ar- *Actes passez en Parlement.*

rerages aux domestiques de la Reine. Ensuite Sa Majesté en congédiant son Parlement, fit cette Harangue aux deux Chambres.

MILORDS ET MESSIEURS,

Harangue de la Reine en congédiant le Parlement.

JE viens presentement mettre fin à cette Scéance, & vous remercier de tout mon cœur, des bons services que vous avez rendu au public.

Messieurs de la Chambre des Communes, je dois vous remercier en particulier, pour les subsides que vous venez de donner: je prendrai soin de les employer, autant qu'ils pourront s'étendre aux usages ausquels vous les avez destinez.

J'espere qu'à la prochaine scéance l'affaire du Commerce sera si bien comprise, que les conditions avantageuses que j'ai obtenu de la France, seront renduës efficaces à l'avantage de nôtre Commerce.

Je ne puis me séparer d'une si bonne & si fidele Chambre des Communes, sans témoigner combien je suis sensible à l'affection, au zéle & au devoir avec lesquels vous vous êtes comportez; & je me crois obligée de prendre connoissance des services remarquables que vous avez rendu. A vôtre premiere scéance vous trouvâtes un moyen, sans charger d'avantage mon peuple, de lui ôter le pesant fardeau de plus de neuf millions de livres sterling; & la maniere dont vous l'avez fait, pourra être d'un grand avantage à la Nation. Dans cette scéance vous m'avez mise en état de rendre justice, en payant les dettes dûës à mes domestiques.

Et

Et comme vous avez fourni des subsides pour faire la guerre, aussi vous m'avez mise en état d'obtenir une Paix; ainsi vous vous êtes montrez les veritables representans de mes fideles Communes par les justes égards que vous avez eu pour le bien de vôtre Patrie & pour ma gloire; je ne doute pas que ce procedé ne conserve la mémoire de ce Parlement à la posterité.

MILORDS ET MESSIEURS,

A Mon avenement à la Couronne j'ai trouvé une guerre préparée pour moi. Dieu a beni mes Armes de plusieurs Victoires, & m'a enfin mise en état de les rendre utiles par une Paix sûre & honorable. Je vous remercie de bon cœur, de l'assistance que vous m'y avez donné; & je me promets, qu'avec vôtre concurrance, elle sera durable.

Pour cet effet je vous recommande à tous de rendre veritablement sensibles mes Sujets, de l'avantage qui leur revient par cette Paix: & j'espere que vous tâcherez de dissiper ces jalousies sans fondement, qui ont été si industrieusement fomentées parmi nous, afin que nos malheureuses divisions ne puissent pas affoiblir & en quelque sorte mettre en danger les avantages que j'ai obtenu pour mes Royaumes.

Il y a des gens, (mais j'espere en petit nombre,) qui ne sont jamais contens d'aucun Gouvernement; c'est pourquoi il est necessaire que vous fassiez voir l'amour que vous avez pour vôtre Patrie, en vous animant à prévenir la malice des mal intentionnez & à détromper ceux qu'on abuse. Rien ne peut établir

blit la Paix & rien ne peut reparer les désordres qui sont arrivez durant une si longue guerre, qu'une ferme adherance à la Constitution dans l'Eglise & dans l'Etat. On ne peut faire fonds que sur ceux qui ont veritablement ces Principes; & comme ils ont le plus de droit à mes faveurs, vous devez être assûrez que je n'aurai d'autre interêt ni dessein, que vôtre avantage & la sûreté de nôtre Religion & de nôtre liberté.

J'espere que pour le repos de ces Nations & le bien général, je trouverai l'Hiver prochain, mon Parlement resolu d'agir sur les mêmes principes, avec la même prudence & avec tant de vigueur, que je serai en état de maintenir la liberté de l'Europe au déhors & réduire l'esprit des factions au dedans.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE *& aux* PAIS-BAS, *depuis le mois dernier.*

Conferances tenuës en Hollande touchant la guerre du Nord.

I. ON continuë de tenir en Hollande des Conferences entre les Ministres des Princes interessez à la guerre du Nord, & ceux de quelques Puissances engagées à la garantie des Traitez de Westfalie & de Travendal, pour chercher des expedients à rétablir le calme dans la basse Allemagne; mais comme on s'y prend un peu tard, on trouve aujourd'hui bien des difficultez, qu'on n'auroit pas rencontré, si ces mêmes Puissances avoient fait plûôt les démarches convenables, pour empêcher cette guerre de s'allumer: d'un côté les Moscovites repugnent

gnent d'abandonner les fertiles Provinces que baignent les eaux du Weser, l'Elbe, l'Oder & la Vistule, pour retourner vers l'Ocean glacial; moins que pour les éloigner plusieurs Villes d'Allemagne ne leur fassent des offrandes pareilles à celles qu'ils ont reçû de Hambourg & de Lubeck: d'un autre côté les Danois voudroient conserver les Duchez de Brême & de Holstein, qui sont à leur bienséance: enfin les Gouverneurs de Brein, Stralsund & Wismar ne peuvent pas se resoudre, sans un ordre exprés du Roi de Suede leur Maître, de confier au Roi de Prusse la garde de ces fortes Places, dans la crainte de quelque inconvenient: ils disent pour cause de leur refus; que ces Villes ne sont point des conquêtes que le Roi de Suede ait fait sur les Puissances qui lui font aujourd'hui la guerre; qu'on ne peut pas en dépoüiller la Couronne de Suede sans une nouvelle violation du Traité de Westfalie; qu'il seroit beaucoup plus raisonnable de demander le sequestre de Staden & des autres Places des Duchez de Brême & de Pomeranie, qui contre la foi des Traitez ont été envahi par les ennemis de Sa Majesté Suedoise, pour les rendre à la Paix, à qui elles appartiennent legitimement.

Difficultez sur la demande qu'on fait aux Suedois.

Raisons qu'ils alleguent pour confier leurs Places fortes au Roi de Prusse.

II. Le 13. du mois de Juillet on signa à Utrecht le Traité de Paix entre les Couronnes d'Espagne & d'Angleterre, sur le pied dont le Lord Lexington en étoit convenu à Madrit avec les Ministres de Sa Majesté Catholique. Le même jour les Ambassadeurs Plenipotentiaires d'Espagne & ceux de Son Al-

Traitez signez entre l'Espagne d'une part, l'Angleterre & la Savoye d'autre.

Alteſſe Royale de Savoye ſignerent auſſi le Traité de Paix entre ces deux Puiſſances, par lequel Mr. le Duc de Savoye eſt reconnu Roi de Sicile : on ſigna de même le Traité entre les Rois d'Eſpagne & de Pruſſe. Comme ces Traitez ne paroîtront qu'aprés l'échange des Ratifications, on ne hazardera pas aujourd'hui de parler des conditions, ſur les Lettres écrites par de ſimples particuliers. Le Traité d'Eſpagne avec la Hollande, pour rétablir la Paix entr'elles eſt auſſi arrêté : il ne reſtoit plus qu'à lever quelques difficultez concernant les avantages du Commerce des Hollandois, ſur leſquelles il a falu envoyer des Couriers à Madrit : quant au Traité entre l'Eſpagne & le Portugal, il s'eſt auſſi préſenté quelques obſtacles qui en ont retardé la conclusion ; les Eſpagnols demandent la reſtitution des Vaiſſeaux que les Portugais arrêterent dans leurs Ports avant la déclaration de guerre, & l'exécution des articles de la Paix entre ces deux Couronnes, faite en 1666. que les Portugais ont negligé d'effectuer. D'un autre côté, les Miniſtres Portugais ſe roidiſſoient à demander au Roi d'Eſpagne l'exécution des chimeriques promeſſes que la Cour de Vienne fit au feu Roi Don Pedro, pour le détacher de l'Alliance qu'il avoit fait avec les Rois de France & d'Eſpagne, aprés la mort de Charles II. qui tout au plus ne pouvoient avoir leur effet qu'au cas que l'Empereur d'aujourd'hui eût été veritablement & paiſiblement poſſeſſeur de la Monarchie Eſpagnole. De ſorte qu'à cet égard, c'eſt à la Maiſon d'Autriche, ſi elle a fait quelque engagement avec la Couronne de Portugal, de

Difficultez touchant les Traitez entre l'Eſpagne, la Hollande & le Portugal.

de lui en faire raison soit en argent, soit par équivalent sur les Etats qui lui apartiennent, ou qui lui seront cedez par le Traité à faire avec Elle.

III. Les Etats de la Principauté de Liege continuent à demander de rentrer dans la liberté & l'indépendance dont elle a toûjours joüi, comme une Souveraineté relevante de l'Empire*: Ils demandent principalement que les Troupes Hollandoises qui occupent la Citadelle de Liege, la Ville & Forteresse de Huy, les évacuent, les Liegeois offrant de les garder à leurs propres dépens, sans y admettre aucunes Troupes étrangeres; mais les Hollandois jusques à present, n'y ont pas voulu acquiescer: cette difficulté sera sans doute reglée par le Traité à faire entre S. M. I. & l'Empire avec Mr. l'Electeur de Cologne, Evêque & Prince de Liege.

Les Etats de Liege demandent que les Hollandois évacuent les Forteresses de cette Principauté.

IV. Il y a quelques mois que plusieurs Soldats Anglois, de ceux qui sont à Gand sous les ordres du Major Général Sabine, excitez sans doute par quelque faction turbulente, se mutinerent contre leurs Officiers, prirent les armes & se cantonnerent, menaçant d'une revolte génerale sous prétexte qu'on leur retenoit les quatre sols qu'on prend ordinairement par semaine sur leur solde pour les Tentes: la prudence des Officiers fit qu'on les ramena à leur devoir, en leur faisant esperer satisfaction; mais comme il est des regles & de la bonne discipline militaire de pas laisser de pareils crimes impunis, principalement parce que les mutins firent connoitre ou soupçonner qu'ils

Soldats Anglois mutinez & punis à Gand.

* *Voyez Juillet pag.* 68.

qu'ils avoient des desseins plus dangereux que celui de payement qu'ils demandoient, attendu qu'ils s'étoient déja nommés des Chefs entr'eux, l'un desquels prit le nom de *Marlborough*, un autre *Eugene*, & un troisiéme *Cadogan*: ces considerations obligerent le Général Sabine de dissimuler; mais lors que les mutins y pensoient le moins, Mr. Sabine fit venir de Bruges un Détachement de seize cens hommes, parmi lesquels étoient le Regiment de Berner, du Duc d'Holstein Gottorp, & les Dragons Liegeois de Walef, à la solde de la Reine d'Angleterre; qui le 22. Juillet à trois heures du matin, furent introduits dans Gand, & se saisirent des avenuës des Casernes, où l'on prit les plus mutins dans leur lit; parmi lesquels étoient les prétendus Eugene, Marlborough & Cadogan; en même tems le conseil de guerre s'étant assemblé, sept de ces malheureux furent condamnez à être arquebusez, ce qui fut exécuté, on fit défiler les Troupes Angloises devant les corps de ces malheureux, tambour battant & Drapeaux déployez; leurs complices garottez, les fers aux pieds & aux mains furent spectateurs de cette scene tragique; aprés quoi on les mena à Bruges, & de là à Dunkerque pour être traduits dans les prisons d'Angleterre.

ARTI-

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

I. DEpuis quelques mois on a imprimé à Paris aux dépens de l'Auteur, un Ouvrage en trois Volumes in 12. qui a pour titre, *Essais & recherches de Mathematique & de Physique* Nouvelle Edition augmentée du troisiéme Volume & d'environ un tiers dans chacun des autres, *par Mr. Parent Professeur de Math & Phi. de l'Academie Royale des Sciences* 1713. On le trouve à Paris chez *J. de Nully & chez C. Jombert, Libraires ruë St. Jaques.* Les deux premiers Tomes sont entre les mains du Public depuis 1705. Comme cette nouvelle Edition n'est pas encore parvenuë jusqu'à moi, je ne puis rien dire des augmentations qu'on y a faites, encore moins des matieres qui composent le troisiéme Tome. On pourra en parler dans une autre occasion.

Essais de Mathematique & de Physique par Mr. Parent.

II Le célebre Pere du Cerceau Jesuite, & fort bon Poëte, fit il n'y a pas longtems un Poëme en forme d'Horoscope, sur l'enfant d'un Magistrat, qui vint au monde au mois de Mars dernier, lors qu'on étoit encore dans l'incertitude de la guerre ou de la paix, les connoisseurs qui ont vû la piéce, l'ont aplaudie de leurs suffrages, on pourra juger de sa bonté par le fragment que je vais en joindre ici.

Horoscope d'un jeune enfant pour l'empêcher de prendre le parti de la guerre.

En Mars vous étes né, dit-on,
Et Mars est le Dieu de la guerre.

Le

Le cœur vous en dit-il, Poupon?
Et prendrez-vous le Cimetiere,
Pour éterniser vôtre nom?
Suivez mon conseil, dites non.
Ce mêtier conduit à la gloire,
Mais la route ne m'en plaît pas.
Souvent en cherchant la victoire
On trouve un funeste trepas.

La vie de Saint Joseph.

III. On imprimera bientôt, (si déja on n'a mis sous presse) un Livre nouveau sous le titre de *la vie de Saint Joseph:* un homme d'un merite & d'une capacité distinguée, qui a vû l'ouvrage en manuscrit, en parle fort avantageusement dans une des Lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire: Il me marque entre autres choses que dans un des Chapitres, on parle de ce dernier des Patriarches, comme du Gouverneur de l'enfance de Jesus: Que s'il a falu un Aristote Prince des Philosophes, pour être Precepteur d'Alexandre; il n'a pas fallu moins qu'un Joseph, pour être le Gouverneur de l'enfant Jesus. Ce Maître a été selon St. Denis & St. Augustin, l'un des plus sçavans hommes du monde; science d'ailleurs qui lui auroit été trés-inutile s'il n'avoit pas été destiné à cet Emploi; puis que l'art mécanique qu'il a professé toute sa vie, étoit l'un des plus simples, & qui exigeât moins d'ouverture d'esprit & de science. Lors que je parle, dit-il, aprés St. Denis & St. Augustin, on ne poura pas m'accuser de tenir un langage de ces mistiques accoutumez à outrer les matieres selon l'idée d'une imagination échaufée. Si l'on me demande, ajoute l'Auteur, quelle étoit la science particuliere de St. Joseph, je répondrai avec St. Gregoi-

re

re de Néocesarée, que son étude particuliere avoit été dans les livres de Moyse; qu'il étoit particulierement instruit des pratiques legales de sa nation, de l'histoire des Patriarches, des Rois, des Conducteurs du peuple de Dieu qui avoient été pour la plus grande partie, ses Ancêtres.

IV. Il paroit un Livre nouveau imprimé chez Coignard à Paris, qui a pour titre *la veritable croyance de l'Eglise Catholique, & les preuves de tous les points de sa Doctrine, fondées sur l'Ecriture sainte &c.* Le privilege & l'aprobation de l'Ouvrage sont dattez du mois de Janvier 1713. ce n'est cependant qu'une nouvelle Edition du méme livre qui parut en 1710. Il porte à la tête un Mandement de Mr. l'Evêque de Poitiers, que je joindrai ici pour donner une idée parfaite de l'ouvrage.

Mandement de Mr. l'Evêque de Poitiers sur un livre concernant les nouveaux convertis.

NOVS &c. Evêque de Poitiers, étant informé depuis plusieurs années de la Benediction que Dieu a répandu sur le zele de Mr. l'Abbé Gould, Trelorier & Chef de l'Eglise & Chapitre de N. D. de Thoüars, & Missionnaire particulierement appliqué à la conversion de nos freres separez: comme aussi sachant que le profit que ses chers freres nouveaux convertis ont tiré de la Lecture du livre qu'il a fait imprimer pour leur instruction, & dont le Roi a bien voulu payer la dépense, Nous exhortons ces chers freres, pour qui nous avons une tendre & cordiale affection, de lire ce livre, qu'il a été à propos de réimprimer: nous esperons avec la grace de Dieu, que ceux qui sont déja veritablement convertis, s'affermirent pour toûjours dans la croyance Catholique, & que ceux qui ont encore quel-

quelques difficultez, se laisseront instruire & convaincre de ces Divines veritez qui y sont expliquées avec solidité & onction, &c. Signé, JEAN CLAUDE *Evêque de Poitiers.*

Le précedent Evêque de Poitiers (Mr. Antoine Girard,) avoit aussi écrit une Lettre à Mr. l'Abbé Gould, Auteur de ce Livre, qu'on trouvera jointe à l'Ouvrage, par laquelle aprés avoir aplaudi les travaux de cet Abbé, il lui marque.

J'ai lû avec beaucoup de plaisir & avec une attention particuliere vôtre Lettre écrite à un Gentilhomme du bas Poitou, touchant la veritable Doctrine de l'Eglise Catholique, contre les Dogmes qui lui sont faussement imputez dans les écrits de deux Ministres. J'espere que cet Ouvrage sera une source de benedictions, non seulement pour la personne à qui vous l'adressez, mais encore pour tous les autres nouveaux Convertis de vôtre Diocese qui le liront sans prévention, & avec attention; puis qu'ils y trouveront la connoissance exacte de la Religion sur les points qui y sont traitez, & la Doctrine de l'Eglise trés-solidement établie par la parole de Dieu &c.

Relation en vers des fêtes données par Mr. de Vaudemont, à la Cour de Lorraine & Mr. le Chevalier de S. George.

V. Il m'est tombé entre les mains en manuscrit la copie d'une Lettre dattée de Commercy le 23. Juin 1713. qu'un Poëte écrit à Mr. le Commandeur de l'Abepin, Capitaine de Galleres à Marseille, par laquelle il lui fait une relation en vers des fêtes magnifiques que Mr. le Prince de Vaudemont donna à Leurs A. R. de Lorraine, & à Mr. le Chevalier de St. George pendant dix jours*: en voici quelques endroits: le Poëte commence ainsi sa Lettre.

Tan-

* *Voyez Juillet page 40.*

Tandis que de vôtre Marseille,
Cher Commandeur vous me contez merveille,
Et que vous attendez sur le bord de la mer,
Un Prince qui vient de Bender.
Vous vous imaginez qu'à Commercy l'on pleure,
Vous vous trompez, ce n'est pas la demeure
Ni du chagrin, ni du soucy,
Tous les plaisirs se rassemblent ici.
Dix jours durant une Cour adorable,
Un SIRE, Chevalier aimable.
Se sont promenez dans nos bois,
Et divertis comme des Rois.

L'Auteur aprés avoir fait une énumeration poëtique des plaisirs qu'on a pris à la chasse, aux festins, aux bals, aux concerts & autres pareils divertissemens; il introduit une troupe de Pelerins, qu'il fait venir de l'Isle de Cythere, munis d'un Passeport de la Déesse Venus, comme Dame Souveraine de cette Isle des plaisirs. Ces Pelerins qui se trouverent tous Musiciens ou bon Chanteurs d'un & d'autre sexe, aprés avoir racontez quelques avantures de leur voyage chanterent devant les Princes & Princesses des trois Cours, assemblées à Commercy, six couplets d'une Chanson sur l'air des *Pelerins de St. Jaques*, dont voici les paroles.

CHANSON.

NOus avons vû dans nos voyages,
Tout l'Vniverس,
Parcouru Villes & Villages,
Climats divers;
Par tout l'amour a des Autels,
Que l'on encense,
Et les cœurs de tous les mortels,
Brulent sous sa puissance.

* * *

Ses

Ses traits sont toûjours infaillibles,
Ce petit Dieu,
Dans les ames les moins sensibles
Porte son feu,
Par tout l'amour &c.

* * *

Dans le Temple fait à la gloire,
Fils de Venus,
Les trophées de ta victoire
Sont apendus
On y voit Robes & Plumetz,
Sceptres, Houlettes,
Quantité de petits Collets,
Chalumeaux & Musettes.

* * *

On y voit les traits redoutables,
Dont tu te sers,
Ton Flambeau, tes chaînes aimables,
Tes feux divers,
Par tout l'amour &c.

* * *

Dans l'ardeur que tu nous inspire,
Nous celebrons,
Les douces Loix de ton Empire,
Et nous chantons,
Par tout l'amour &c.

* * *

Ici tous nos pelerinages,
Nous terminons;
Arrêtons-nous dans ces bocages,
Nous y voyons,
Ce que nous n'avons jamais vûs
Dans le voyage,
Du sang illustre & des vertus
Le plus noble assemblage.

* * *

Aprés

Apres que les Pelerins & Pelerines eurent chanté quelques autres airs, dans lesquels chacun exprimoit ses sentimens & ses vœux pour la troupe, tout ayant raport à la fête; ensuite on chanta aussi un Egloque en forme de Dialogue entre *Tirsis* & *Iris* les deux seuls personnages qui parurent à cette Scene; la matiere roulo t sur l'amour qu'ils avoient l'un pour l'autre, que la jalousie cherchoit à traverser: mais enfin ayant reconnu d'où procedoit leur desunion, Tirsis & Iris ayant dissipé & éloigné tous les mauvais soupçons qui les avoient broüillez, réünissant leurs cœurs chantent ensemble ces vers.

Pour jamais bânissons
Les soûpirs inquiets, & les jaloux soubçons;
Plus d'allarmes,
Plus de larmes,
Dans cet aimable séjour:
Aux doux plaisirs d'un tendre amour,
Livrons-nous sans crainte,
Goûtons-les sans contrainte,
Pour jamais banissons
Les soûpirs inquiets, & les jaloux soubçons.

Ensuite le Poëte passe au recit des autres Fêtes qui furent données par Mr. de Vaudemont, tant sur la Meuse que dans une petite Ménagerie que Madame la Princesse de Vaudemont a fait faire proche de Commercy, où l'on avoit construit à la hâte une espece de Refectoire: il y avoit deux Tables longues l'une pour douze Dames & l'autre pour douze Messieurs: celles là entrerent par une porte, & ceux-ci par une autre: chacun prit place, sans qu'il y en eût de distinguée, le si-

lence

lence avoit été ordonné, mais on avoit oublié d'en bannir les *Ris*; ce silence fut bientôt interrompu; on accuse les Dames de l'inobservation de cette regle, peut être le Fondateur les en avoit dispensées; quoi qu'il en soit, tous les autres points de la Regle furent observez; car chacun fut servi d'une semblable portion, tous en vaisselle de Fayance, jusqu'aux manches des coûteaux; voici comme le Poëte décrit la frugalité & la pauvreté de ce repas, dans lequel on ne servit que 648. plats, ou plûtôt écuëlles ou petites assietes creuses à la Monastique, pour les douze Messieurs & les douze Dames qui étoient dans le Refectoire.

Sur le bord de la Meuse, assez prés de la Ville,
Est une retraite tranquille,
Où loin du grand monde & du bruit,
On goûte les plaisirs d'un si charmant reduit.
Là, l'autre jour, l'Illustre Compagnie,
Dîna sans ceremonie;
Observant la frugalité
Et les Loix de la pauvreté.
Dans de la terre au Refectoire,
On lui servit le manger & le boire;
Et dans ce fort sobre repas,
Chacun n'eût que vingt-sept plats.
Tels furent faits par un Fondateur sage,
Les Statuts de cet Hermitage,
Pour ne pas faire crever,
Les gens à force de manger.

Enfin le Poëte termine sa Lettre par un Madrigal qu'il adresse au Roi d'Angleterre: le voici.

Dans tous les lieux où vous conduit
Le caprice d'un sort bizarre,
Vous gagnez tous les cœurs, tout le monde gemit,

De

De voir un ROY d'une bonté si rare,
Et brillant de l'éclat de toutes les vertus,
Loin des Etats qui lui sont dûs,
Mais nous verrons un jour cette triple Couronne,
Qu'ont porté si longtems vos Illustres Ayeux,
Sur vôtre chef tomber des Cieux
Le merite, le sang, les Loix, tout vous la donne;
Laissez le soin de soûtenir ces droits,
Au Dieu qui dans ses mains porte le cœur des Rois.

VI. Le Pere Romuald le Muet Religieux de la Charité de Metz, s'est déterminé à donner la démonstration Géometrique de la Quadrature du Cercle, dont il a été parlé dans les differentes Lettres qu'il m'a écrites, & que j'ai communiquées au Public; je vais joindre ici sa derniere Lettre du 26. Juillet, accompagnée d'une figure qui démontre assez clairement la Quadrature du Cercle; il y a lieu d'esperer qu'aprés que le Public & les Sçavans auront jugé par cet échantillon de la solidité de sa découverte, les Puissances interessées à la navigation, mettront ce sçavant Géometre en état de leur découvrir la connoissance des longitudes sur mer & sur terre, science recherchée depuis si longtems: Car sans une recompense proportionnée à l'avantage que le Public en doit tirer, il est à craindre que cette découverte ne soit ensevelie dans le tombeau avec son Auteur: il s'est expliqué plusieurs fois là dessus, qu'il ne développera point ce mistere, qu'aprés qu'on lui aura donné du moins des suretez de la recompense qu'il merite; consentant de ne pas la recevoir réellement, qu'aprés que l'experiance aura convaincu ceux qui traiteront avec lui de la solidité de son Sistheme, & de l'a-

Demonstration Géometrique de la Quadrature du Cercle, par le P. Romuald le Muet.

vantage de ſa découverte. Voici la Lettre dont je viens de parler ; mais il faut remarquer que les deux traits ainſi marquez =, déſignent l'égalité.

MOnſieur, Quoique la Quadrature du Cercle ſoit ſuffiſamment démontrée en mes deux dernieres Lettres inſerées en vos Journaux de Mars & d'Août, je donne néanmoins la figure ſuivante, qui en la démontrant encore, commence à faire apercevoir l'uſage qu'on en peut faire.

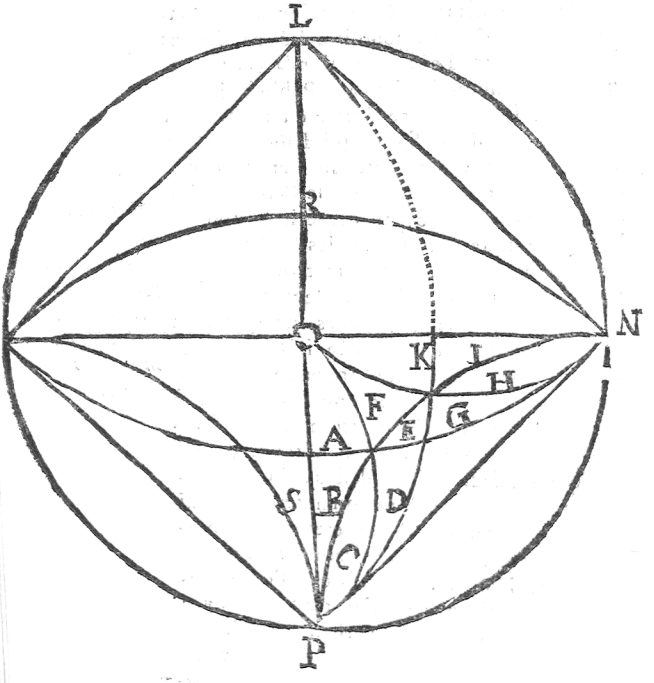

Comme le petit espace que vous voulez bien m'accorder en ce Volume, ne me permet pas de parler de la formation des Lunules, je viens d'abord au point essentiel du Problême dont il s'agit, & je dis que dans le Cercle MLNP, les deux Lunules MLNRM, NPMAN, qu'on sçait être égales au quarré inscrit MLPN, qui lui même est égal à la figure MSPBINLM, dont la moitié est la figure MSPBINRM, contiennent 7. ou 14. parties égales, des onze ou vingt-deux que l'air de ce Cercle contient.

1o Pour reconnoître cette verité, on commencera à observer que par la construction de la figure, le petit Segment OHN, est au grand MAGN, comme 1, à 4. & que par consequent l'espace KIH, est égal à l'espace AFEG, & l'espace ABC, égal à l'espace KFED, & comme A est égal à lui même, ensuite F = B, & EG = C, de même C, étant égal à lui même, ensuite B = D, & A = FE, & encore que comme A est commun à BC, & à FEG, de même H est commune à IK, & à GEF.

2o On remarquera que la figure HGE a un égal raport à IK, à FA, & DC, parce que DC, est le reste de EF = H, comme IK, est le reste de H, & FA le reste de ED = EG, desorte qu'il en resulte cette verité que I = F = D, est que par consequent K = C = H = A; & que pareillement H ayant un égal raport à IK, & à GEF, il s'en ensuit que I = G, & K = FE.

3o Considerant la même figure selon d'autres raports, l'on observera que le grand Arc PDKL, est proportionellement à son égal MAGN, ce qu'il est au petit Arc OHN, &

que par cette raison l'espace AEFK doit être une somme, ou une partie du grand Arc MAGN, proportionnelle à celle de K, du petit Arc OHN, & parce que ce même Arc PDKL, égal à l'Arc MAGN, laissé à côté G = I, il faut qu'il s'en ensuive que FE soit égal à K = A, & qu'ainsi ces trois parties A, FE, K, soient égales. En effet l'Arc PDKL doit prendre deux parties sur l'Arc AGN, chacune égale à celle qu'il prend sur l'Arc OHN, puisque l'Arc AGN est double de l'arc OHN, par 31. 6. Euc.

4°. Puis examinant les raports de la mutuelle intersection des Arcs, qui composent cette figure, l'on reconnoitra qu'en s'entrecoupant, ils forment par tout des parties égales, quoi que dissemblables, les uns par leurs convexitez, comme B = F = I, & les autres par leurs concavitez, comme C = DE = E G = H, & de même A = FE = K, dans la concavité des Arcs AE, EK.

5°. Enfin il est encore constant par 31. 6. Euc. que l'Arc OHN, est à l'Arc PBIN, comme 1. à 2. ce qui est la raison pour laquelle l'Arc PDK prend le double sur l'Arc PBIN, qui est CDE, de ce qu'il prend sur l'Arc OHN, qui est K, & que reciproquement l'Arc PBIN, prend le double sur l'arc PDK qui est CDE, de ce qu'il prend sur l'Arc OHN, qui est H, en lui laissant pour reste IK, qui est la moitié de ce valant BA, FK, reste aussi du contenu en l'Arc PDK, double de l'Arc OHN. Ce qui confirme de plus en plus que K = C = DE = FE = EG = H = A = I $\frac{1}{2}$ & que B = I = F = D = G, qui sont autant d'unitez dont E est la moitié, & desquelles quatre valent un entier

entier égal à ABC, en quoi l'on voit que de la figure MSPBINRM, égale à la Lunule MLNRM, la partie MONRM, vaut 4. & que le reste vaut 3. & sept le tout.

Donc les deux Lunules inscrites au Cercle, égales au quarré inscript, contiennent 7. ou 14. parties égales des 11. ou 22. que le Cercle contient. Donc la figure Elliptique MRNGAM, formée par la rencontre des deux Lunules inscrites, laquelle contient les quatre segmens du quarré inscrit, contient aussi par consequent comme eux 4. ou 8. parties des 11. ou 22 que le Cercle contient.

Donc un quarré formé de onze ou de 22. de ces parties, est géometriquement & parfaitement égal à l'air du Cercle dont elles sont les parties. Donc la Quadrature du Cercle est trouvée, comme je l'ai déja démonstrée.

Je continuë d'assurer que j'ai découvert une méthode nouvelle, entierement differente de toutes celles qui ont paru jusqu'à present, par le moyen de laquelle on trouve les Longitudes d'une maniere fort sûre & trés aisée sur mer & sur terre, que je donnerai quand les Puissances qui ont promis de grandes & magnifiques recompenses pour cette découverte, voudront bien exécuter leurs promesses; j'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, ROMUALD LE MUET.

J'ajoute que j'ai encore une autre démonstration Géometrique de la Quadrature du Cercle, dont la figure expose aux yeux une maniere nouvelle de décrire le Cercle, donne la Polysection de ses Arcs &c.

ARTICLE X.

Contenant le mariage & la mort de quelques personnes distinguées par leur âge ou par leur naissance.

I. N'Ayant aucune naissance à annoncer ce mois-ci, ni aucun mariage illustre à notter; il faut faire mention d'un mariage qui quoi que contracté entre gens de basse extraction, n'a pas laissé de fournir matiere à conversation dans tout Paris, & même dans les Provinces.

Mariage d'un homme de 103 ans avec une femme de 76. ans.

Un nommé l'Archer, Jardinier de Paris, bien loin de suivre le sentiment du célebre Poëte, au sujet de l'himenée, lors qu'il dit,

Deussent tous mes parens me priver de leur bien,
On veut me marier, & je n'en crai rien:
J'estime mon repos plus que mon heritage,
Et pour mieux l'assurer, je fuis le mariage.

Ce Jardinier, dis je, âgé de cent trois ans épousa au mois de Juillet, dans la Paroisse de St. Hypolite Fauxbourg St. Marceau, une femme âgée de soixante seize ans. Si le nombre des années rendoit l'humanité aussi recommendable que les Medailles & les Portraits le sont par l'antiquité, ce Jardinier & son Epouse pouroient se flater de trouver place parmi les antiquailles; cependant il n'y rempliroit pas la premiere; car on vient de me fournir un Memoire soutenu de l'Extrait baptistaire & du certificat de mariage, d'un Angloise nommée Jeanne Se-

Femme qui se marie à l'âge de 127. ans.

Scrimphaw, fille de Thomas Scrimphaw Marchand de Laine, de la Paroisse de Bow, qui prit naissance le 3. Avril 1584. laquelle épousa Edoüard Korkain en l'année 1711. étant alors âgée de 127. ans. Si ces sortes de Contracts sont regardez comme des actes de folie, on ne peut pas dire au moins que ce sont *des folies de jeunesse*.

II. Mr. Morand premier President du Parlement de Toulouse, un des meilleurs Juiliciers du Royaume, mourut à Paris au mois de Juillet. *Morts.*

Le 18. Juillet Milord Compton Evêque de Londres, termina sa carriere, âgé de quatre-vingts & quelques années.

Le 2. Août Mr. Artus de Lyonne Evêque de Rosalie, Vicaire Apostolique de Suchüen dans la Chine, mourut à Paris au Seminaire des Nations étrangeres, où il s'étoit retiré depuis quelque tems: Ce Prelat qui n'étoit âgé que de 58. ans, étoit né à Rome en 1655. pendant que Mr. Hugues de Lyonne son pere (qui est mort Ministre & Secretaire d'Etat) étoit Ambassadeur de France vers les Princes d'Italie. Il a travaillé avec zele & succez aux Missions d'Orient pendant plus de 20. ans.

ADDITION.

A Ce que j'ai déja dit du siege de Landau dans l'article V. de ce Journal, j'ajouterai les circonstances que j'en ai apris par des Lettres postericures, dont les dernieres sont du 15. Août: comme l'art de *Suite du siege de Landau.*

la

la guerre, se perfectionne par les experiences journalieres, aussi bien que les arts mécaniques & les sciences ; on a corrigé l'abus qu'on commettoit presque à tous les sieges, en faisant attaquer à la fois tout un chemin couvert de la Place assiegée ; ce qui faisoit perir une partie de l'Armée ; la maniere usitée aujourd'hui d'aller à la sappe, est à la verité plus longue, mais beaucoup plus sûre & moins meurtriere ; on ne s'attache donc plus qu'à s'emparer de la partie du chemin couvert, de l'endroit où est la paincipale attaque, quoi qu'on continuë molement l'attaque des autres endroits, pour partager le feu des assiegez : Il est encore à remarquer avant d'entrer dans le détail du progrez de ce siege, que la Garnison de Landau ne se défend que par un nombre infini de fourneaux & de mines, où ils mettent souvent le feu, sans attendre que les assiegeans se soient logez sur le terrain miné ; en sorte que de dix ou douze qu'ils feront joüer, il n'y en a souvent pas deux qui fassent le moindre mal ; & comme la Garnison, (à la reserve de la Lunete d'Hessi.) n'a pas entrepris de reprendre un seul des Ouvrages qu'elle avoit perdus, la perte des assiegeans a été trés peu considerable, par rapport à la consequence de ce siege ; & s'ils ont differé à se loger sur les Ouvrages d'où quelque poignée de Grenadiers avoient chassé les assiegez, c'est que la prudence vouloit qu'on fouillât la terre, pour découvrir les mines, ou leur laisser faire leur effet, au cas qu'on eût mis le feu à des saucissons souterrains.

La nuit du 8. au 9. Août les assiegeans firent

firent sauter l'Angle saillant du chemin couvert, qui couvroit la contregarde revêtuë de maçonnerie, laquelle est vis-à-vis de la Lunette d'Hessy & à la droite du reduit de la Place; c'est l'envelope du Bastion le plus proche du Château ou reduit; cette contregarde a un bon fossé qui la sépare du chemin couvert, sur le derriere un autre fossé qui est celui de la demi-Lune. On y fit le logement sans peine, nonobstant le feu des Ouvrages qui le dominoient; on s'empara ensuite de la Place d'armes & du Tambour qui étoit dans cette Place d'armes.

Il n'est pas hors de propos d'expliquer ici en faveur de ceux qui l'ignorent, ce que c'est qu'on doit entendre dans cette occasion par le mot de *Tambour*, bien differend de l'instrument militaire de même nom: c'est une place quarrée, environnée de madriers ou grosses solives, emboitez les uns dans les autres, & élevez à dix ou douze pieds de terre: dans cette espece de cage, on met douze ou quinze Fusiliers qui à travers des crenaux taillez dans ces madriers, peuvent faire feu dans l'ouvrage ou chemin couvert enlevé, pour favoriser la retraite de ceux qui se sauvent de ces Ouvrages lors qu'on les en chasse: mais ordinairement ce sont des hommes sacrifiez pour sauver les autres.

Ce que c'est que Tambour dans une Place d'armes.

On étendit le logement dans le chemin couvert, dans l'étenduë des deux fossez de la contregarde. On fit aussi le 10. en plein jour sauter les angles rentrans du chemin couvert des Lunettes 20. & 21. qui sont à la droite de celle de Melac, & à la gauche de celle d'Hessy, en les envisageant par ra-

port

port aux assiegeans. Les Bateries de ceux-ci renverserent les Ecluses, & par ce moyen l'eau coula dans les fossez que les assiegez avoient mis à sec depuis longtems, afin de pouvoir les miner; desorte que leurs travaux & leur poudre à cet égard, ont été inutiles.

Tous les logemens dans le chemin couvert vers la principale & veritable attaque, qui est à la droite ayant été perfectionnez, on jetta des ponts sur le fossé de la contregarde; les assiegez en brûlerent un le douze Août, mais il fut rétabli; Le 14. à neuf heures du matin, (en presence de Mrs. les Maréchaux de Villars & de Bezons, de même que Mr. le Prince de Conti,) les Mineurs furent attachez au bas de la muraille des deux faces de la contregarde, qu'on veut renverser. En ce tems-là on préparoit des Bateries à la gauche des assiegez, pour battre en brêche le flanc droit du réduit; entreprise, qui est, dit-on, sans exemple; puis qu'on n'a jamais fait brêche au flanc d'un Bastion du Corps de la Place.

Il y a entre les deux contregardes un Ouvrage élevé, ayant une Place d'armes & un Tambour, qui couvre la demi Lune & le réduit: Ce Poste est défendu du feu des deux contregardes, de la demi Lune & du reduit, par consequent difficile à prendre, & à être conservée: Les assiegeans avoient poussé leurs aproches de ce côté-là, dés le troisiéme Août, mais ils ne s'y logerent pas, par les difficultez que je viens de remarquer, & par la crainte des mines: les Ecluses étant ruïnées, Mr. de Valori proposa à un Lieutenant de Grenadiers du Regi-

giment Dauphin avec 30. hom. d'aller la nuit du 12. au 13. reconnoître ce Poste; ce qu'il fit ayant de l'eau jusques à ceinture; il arriva avec trois Grenadiers volontaires prés du Tambour, & ayant crié *tuë, tuë, à moi Grenadiers*, ceux qui défendoient ce Poste se sauverent; cet Officier ayant demandé au travers de l'eau des Gabions & des travailleurs, on lui en envoya deux cens trente, de ceux de Brosse & d'Alsace, qui se trouverent le plus à portée, commandez par deux Capitaines & deux Lieutenans de ces deux Corps. Les assiegez à la faveur de plusieurs pots à feu, aperçurent d'abord qu'il y avoit peu de monde dans cet Ouvrage, ils envoyerent 50. hommes pour le reprendre, mais le Capitaine des Grenadiers Dauphin qui avoit joint son Lieutenant avec le reste de sa Compagnie, fit coler sa troupe le long du Parapet, avec ordre d'observer un grand silence, de même qu'aux travailleurs: lors que l'ennemi fut à portée, on fit sur lui une décharge, qui en mit 20. par terre; le reste prit la fuite, ensuite les travailleurs débouchérent, & l'on fit un logement à la gorge de l'Ouvrage, sans que les assiegez entreprissent de les inquieter, que par le Canon des Ouvrages qui dominoient celui-là.

Aprés que tout fut perfectionné, on éleva des Bateries dans les endroits convenables pour opposer à celles des assiegez, & l'on se flatoit qu'aprés la prise de la contregarde où le Mineur est attaché, le Gouverneur de la Place sera dans la necessité de battre la chamade, s'il veut obtenir une capitulation honorable, sans quoi il s'expose & toute sa Garnison à être fait prisonnier

de

de guerre, s'il eſt vrai comme quelques Lettres le marquent, qu'on poura pouſſer les aproches entre la demi Lune à la droite du réduit, & la contregarde qui ſert d'envelope à ce Fort: ſur ce pied là la Place poura être renduë avant qu'on ait achevé l'impreſſion de ce mois; mais nous ne pourons pas en dire les particularitez que le mois ſuivant.

A ce moment ie reçois des Lettres du Camp de Landau du 20. Août, qui marquent que les aſſiegeans prirent le 18. les deux contregardes l'épée à la main: Que le Prince de Wirtemberg (qui avoit mépriſé la ſommation qui lui fut faite le 17. de rendre la Place avant la priſe de ces Ouvrages, s'il vouloit obtenir une Capitulation honorable,) fit battre la chamade le 19. à 8. heures du matin; les Otages n'ayant pas pû convenir des conditions, furent renvoyez l'aprés midi, & le feu recommença de part & d'autre juſqu'au 20. à dix heures du matin, que le Gouverneur ayant battu de nouveau la chamade, ſe reſolut à ſe rendre priſonnier de Guerre avec toute ſa Garniſon; que la Porte de la Place avoit été confiée à la garde du Regiment de Navarre. Le mois prochain on entrera dans un plus grand détail de cette fameuſe entrepriſe.

De tous côtez on écrit que la paix entre la Porte Ottomane & la Moſcovie avoit été renouvellée pour 25. ans: mais que les conditions pour le Czard, en étoient ſi dures, qu'il étoit incertain ſi ce Prince ratifiera le Traité; & qu'en attendant l'Armée des Turcs groſſiſſoit ſur les deux bords du bas Danube. F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Septemb. 1713.

ARTICLE I. *Contenant le recit d'une avanture des plus extraordinaires au sujet du fils d'un Grand d'Espagne, perdu pendant longtems, & ensuite retrouvé.* Pag. 153
ARTICLE II. *Espagne & Portugal.* 159
ARTICLE III. *France.* 164
ARTICLE IV. *Italie.* 171
ARTICLE V. *Allemagne.* 175
ARTICLE VI. *Pologne.* 184
ARTICLE VII. *Angleterre.* 192
ARTICLE VIII. *Hollande & Païs-Bas* 202
ARTICLE IX. *Litterature.* 207
ARTICLE X. *Mariage & Morts des Personnes Illustres.* 220